

# LE DEVOIR



Exigez  
votre  
Télé  
choix!

VOL. XC - N° 18

MONTREAL, LES SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 JANVIER 1999

7 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$

**LES ARTS**

**LIVRES**

**LES ARTS**

**MONTREAL**

La chronique d'Odile Tremblay: les médias déculottés, page B 12



En attendant Paris, une rentrée littéraire imposante, page D 1

Que fait-on à la Cité du multimédia? page B 1



Montréal accueille un important colloque d'historiens, page A 3

**PERSPECTIVES**

## Faut-il réduire les exigences?

Pauvre école secondaire! Tellement dévalorisée! Tellement dénigrée! Tellement abandonnée! À tort ou à raison, l'école secondaire est considérée comme une inhumaine boîte à cours, qui laisse les jeunes à eux-mêmes et encourage tous les vices. Pas étonnant que les esprits s'échauffent à sa seule mention en se demandant, encore et toujours, s'il faut niveler par le bas pour empêcher le décrochage ou plutôt redonner le goût d'apprendre.

À l'heure actuelle, il y a deux sortes de diplômés d'études secondaires (DES). Le premier conduit au cégep, le second est «terminal», pour ainsi dire, et n'exige de réussite ni en mathématiques ni en anglais langue seconde. Mais dans les faits, il n'existe pas deux mais des dizaines de DES, plus ou moins faibles, plus ou moins courts. Les écoles secondaires ont chacune leur réputation et, comme le soulignait cette semaine la présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Céline St-Pierre, «ce qui fait bien, ces temps-ci, c'est de fréquenter l'école internationale».



Paule des Rivières

Du même souffle et sans sourcilier, Céline St-Pierre, comme Pauline Marois avant elle, s'oppose à ce type d'écoles dites enrichies, qui permettent aux curieux, aux p'tits fûtés (ou aux riches, comme le résume un peu sommairement la CEQ) de s'offrir le grand service pendant que les autres se contentent d'un troquet médiocre.

Cette résistance s'explique aisément: les écoles à vocation particulière — qui font l'objet d'un moratoire présentement — sont un pied de nez au système régulier. Elles montrent de quoi est capable un établissement qui nourrit le goût d'apprendre; elles deviennent les témoins géants de l'échec de l'école secondaire actuelle.

De quoi souffre donc cette école dite régulière? Les maux qui l'affectent sont multiples. Non seulement fait-elle fuir les «curieux-riches», mais elle se montre incapable de séduire les autres, ceux qui abandonnent les études, souvent par manque de motivation bien davantage que par incapacité à apprendre. A peine 67 % des jeunes obtiennent leur diplôme. Une misère!

Tout le débat actuel autour de la réforme des programmes a pour but principal de hausser ce taux à 85 % d'ici l'an 2005. Les chemins pour y arriver passent-ils par la réduction des exigences? Là est la question. Le ministère de l'Éducation refuse de se faire accuser de nivellement par le bas. Il souhaite qu'aux exigences de réussite actuelles (soit la note de passage en français, en histoire et en physique) soient ajoutées des notes suffisantes en mathématiques, en anglais langue seconde et en sciences et technologie. Ces ajouts ont l'avantage non négligeable de concorder avec les nouvelles exigences d'accès au niveau collégial.

Mais pour sa part, le CSE, un organisme-conseil, croit qu'il est mauvais de cibler les cours additionnels à réussir et estime qu'il faut au contraire multiplier les régimes d'options. Bref, toutes les excuses sont bonnes pour reporter une décision — celle de hausser les exigences d'obtention du DES — devant laquelle les ministres de l'Éducation se défilent allègrement depuis dix ans. Qui veut courir le risque d'être responsable de 10 000 abandons de plus? La terreur du décrochage bloque bien des réformes.

Le CSE, dans son avis récent, contourne lui aussi le problème en recommandant la multiplication des options. Tous les étudiants y trouveraient leur compte, dit-il, les plus lents comme les plus rapides. «Le diplôme d'études secondaires doit être un diplôme pour tous, à un niveau de difficulté varié. Plus il y aura d'options et moins il y aura de filières qui étiquettent les jeunes», affirme Céline St-Pierre.

Mais la Fédération des commissions scolaires met les penseurs en garde contre la tentation de l'horraire caféteria. Avec la diversification à outrance, il n'y a plus moyen de suivre l'étudiant, encore moins d'évaluer son travail. Il faut à tout le moins, dit Berthier Dolbec, de la FCSQ, que cette diversification ne survienne pas avant le secondaire IV. La nécessité d'une solide formation de base commune pendant les trois premières années du secondaire fait à peu près l'unanimité.

Là où les chemins divergent, c'est sur la pertinence de décerner un certificat à la fin du secondaire III, comme le souhaite le CSE. Plusieurs craignent que le jeune se satisfasse de ce certificat et ne vise pas plus haut. Cette crainte a déjà fait reculer la Colombie-Britannique.

Le CSE estime aussi que les différents enseignants de l'école, plutôt que de donner leurs cours et bonjour la visite, doivent trouver le temps de se parler de tel ou tel étudiant, de manière à savoir quels conseils prodiguer. Quitte à réaménager la tâche des enseignants, il faudra trouver plus de temps pour les échanges. Pour soigner la relation maître-élève.

## Une Fête des neiges titanesque



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«NOUS SOMMES LES ROIS DU MONDE!», semblent crier les animateurs de la Fête des neiges, juchés sur la proue du Titanic de glace de l'île Sainte-Hélène. Le coup d'envoi à la 17<sup>e</sup> Fête des neiges est donné aujourd'hui. Jusqu'au 14 février, les organisateurs prévoient la plus grande édition jamais vue. Outre la proue du Titanic, les visiteurs pourront profiter des patinoires, promenades en traineaux à chiens ou en carriole, randonnées à raquettes, expositions et du clou de l'événement: le campement innu-montagnais. Dix familles autochtones ont érigé un campement sur une partie du site et présenteront aux visiteurs les techniques de tressage de babiche, de dessin et de préparation des peaux.

## La saison mal aimée

Comment les nouveaux arrivants apprivoisent l'hiver

C'est quoi, l'hiver? C'est froid comme le congélateur, dit Ngoc Ba. Ce sont des «affaires blanches» qui tombent du ciel, ajoute Steven. C'est l'occasion de lancer des balles de neige, de glisser à toute allure, de skier et de raquetteur sur la neige... Et pour tous les nouveaux arrivants, petits et grands, l'épreuve de l'hiver québécois fait partie intégrante de leur nouvelle vie.

JUDITH LACHAPELLE  
LE DEVOIR

Dans le bureau de la directrice de l'école primaire Simonne-Monet, à Côte-des-Neiges, il y a une grande table couverte de mitaines, de tuques, de foulards de toutes les couleurs. Les élèves auraient-ils la fâcheuse habitude de perdre leurs vêtements? Au contraire. Trop souvent, les élèves de ce quartier défavorisé et multiethnique de Montréal n'ont pas de quoi se couvrir adéquatement les mains et la tête. Mais en distribuant à ses ouailles de quoi se tenir au chaud de novembre à avril, la directrice Caroline Guay fait plus que se préoccuper de la santé de ses élèves. Elle veut leur faire aimer l'hiver.

«C'est tellement important de faire aimer l'hiver aux enfants!» L'école des «Nations unies» — les élèves proviennent de 71 pays — accueille chaque année de nouvelles frimousses qui n'ont jamais vu un flocon de neige de leur vie, jamais eu les joues rouges et le bout du nez froid par des températures de -30 °C. Parce qu'il est trop facile de pester contre la saison froide, l'équipe de l'école Simonne-Monet s'applique à ce que l'hiver soit un événement. On parle de la neige dès le mois de septembre, on rêve des jours où on glissera sur les pentes du mont Royal, où on patinera sur la glace de l'école, où on lancera des balles de neige sur des cibles (parce que

VOIR PAGE A 12: SAISON

■ Vivre la nordicité: un supplément spécial, page F 1

## 15 millions pour les urgences

Pauline Marois s'en remet aux méthodes de Jean Rochon

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, reprend là où a laissé son prédécesseur face à l'engorgement des salles d'urgences des hôpitaux. Comme Jean Rochon l'an dernier, Mme Marois injectera 15 millions dans le réseau de la santé en faisant transférer certaines clientèles vers des ressources alternatives. Cette solution à court terme au désengorgement se conjuguera également à une recherche de solutions à plus long terme avec la collaboration des médecins.

Dans un premier temps, toutefois, Mme Marois veut que les Régies et le ministère travaillent avec les hôpitaux, là où il y a des problèmes plus importants, afin d'appliquer des mesures pour désengorger les urgences le plus rapidement possible. Un montant de 15 millions est avancé pour appliquer des solutions rapides.

«Je demande formellement aux hôpitaux, autant aux gestionnaires qu'aux professionnels qui y œuvrent, d'en faire leur priorité pour les prochaines semaines.»

Parmi les problèmes déjà déterminés, le ministère vise les clientèles des personnes âgées et des bénéficiaires

VOIR PAGE A 12: URGENCES

**POLITIQUE**

## Un débat tué dans l'œuf au PQ

À l'occasion du conseil national que le Parti québécois tient aujourd'hui à Québec, des militants souhaitent reprendre le débat sur l'accession à l'indépendance, le référendum et sur la notion de conditions gagnantes. Mais les dirigeants du parti ont fait disparaître l'encombrante résolution.

Lire le compte rendu de Pierre O'Neill, page A 7

## L'avenir du rapport Poitras

## Sur les tablettes?

Des experts croient que le rapport ne demeurera pas lettre morte. D'autres sont moins optimistes.

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

Les recommandations de la commission Poitras donneront-elles lieu à des applications concrètes ou finiront-elles, comme c'est trop souvent le cas, par demeurer lettre morte? «C'est un rapport qui ne peut pas être mis sur une tablette», dit le criminologue André Laurendeau, de l'Université de Montréal, qui s'est penché de longue date sur les questions de gestion et de formation à la police. «On a abordé les mêmes problèmes à plusieurs reprises au cours de 20 dernières années, lors de divers groupes de travail, mais on ne crevait pas l'abcès. Je dois d'ailleurs dire que j'étais d'abord sceptique face à la tenue d'une commission d'enquête, mais j'ai changé mon fusil d'épaule depuis.»

La commission Poitras, chargée d'enquêter sur la Sûreté du Québec, a publié son rapport jeudi dernier, après plus de 16 mois d'enquête. L'enquête a été déclenchée après que l'on eut découvert que des policiers, chargé

VOIR PAGE A 12: RAPPORT POITRAS

■ Autres informations, page A 4  
■ L'éditorial de Michel Venne, page A 10  
■ Des extraits du rapport, page A 11

## Attention, les Gaulois attaquent!

Astérix et Obélix contre César est le film le plus cher jamais tourné en français. La Gaule serait-elle tombée sur la tête?

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Chef-d'œuvre ou navet? On le saura mercredi alors que sortira simultanément dans 750 salles françaises le film Astérix et Obélix contre César, relatant les aventures des irréductibles Gaulois imaginés par Uderzo et Goscinny. Mais en attendant de juger sur pièce le film le plus cher jamais tourné en français, la France est en passe de ressembler à un immense village gaulois.

Il y a bien sûr les milliers d'affiches dans les rues de Paris, la bande-annonce

qui tourne jusqu'à plus soif dans les salles de cinéma et les innombrables couvertures de magazines (Paris-Match, VSD, etc.). Sans oublier le matraquage télévisuel: Les Enfants d'Astérix sur TF1, l'émission de Michel Drucker sur France 2 et les incontournables téléjournal, à cheval entre l'information et la publicité. Pas un centimètre carré de l'Hexagone — de Lutèce à Massilia — qui ne soit gagné par cette frénésie médiatique.

On ne compte plus les événements politiques soudainement apprêtés à la sauce gauloise. Que le candidat franco-allemand aux élections européennes Daniel Cohn-Bendit s'oppose au nucléaire, et voilà que le magazine L'Événement titre aussitôt: «Les

Mésaventures de Danix chez les Gaulois.»

La classe politique se prête elle aussi au jeu, signe qu'Astérix fait l'unanimité dans toutes les couches de la société. Il y a quelques semaines, l'Alliance (qui regroupe les principaux partis de droite) couvrait les murs d'un placard représentant les personnages de la bande dessinée se tapant joyeusement sur la tronche. «En avez-vous assez de la droite la plus conne du monde?», disait le texte. Uderzo dut en appeler aux tribunaux pour faire respecter ses droits d'auteur et interdire l'affiche.

Et le raz de marée ne fait que commencer. Dans les jours qui viennent, une série

VOIR PAGE A 12: GAULOIS



Gérard Depardieu dans le rôle d'Obélix.

**MÉTÉO**

Montréal Ensoleillé. Max: -8 Min: -17  
Québec Ciel variable. Max: -13 Min: -23

Détails, page C 11

**INDEX**

Annonces ..... C 10 Livres ..... D 1  
Les Arts ..... B 1 Le monde ..... A 9  
Avis publics ..... C 9 Les sports ..... C 12  
Bourse ..... C 8 Montréal ..... A 3  
Économie ..... C 1 Mots croisés C 11  
Éditorial ..... A 10 Politique ..... A 7

www.ledevoir.com



# • MONTRÉAL •

## Début des travaux sur le pont Victoria

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

À compter de lundi, les automobilistes qui empruntent le pont Victoria devront s'armer de patience ou utiliser les transports en commun. Jusqu'au 26 février, les travaux effectués sur ce pont du Canadien National entraîneront en effet la fermeture à la circulation de l'une des deux voies.

Matin et soir, on ne pourra plus circuler que dans le sens de la circulation sur le pont Victoria. «Il nous faut changer deux travées, dont la travée centrale, et refaire tout le treillis métallique», d'expliquer Louise Filion, directrice des relations publiques au Canadien National.

Ce n'est là que la première de trois périodes de circulation réduite sur le pont Victoria, d'ici la fin de l'année. Du 1<sup>er</sup> mars au 7 mai, les deux voies du pont seront accessibles aux heures de pointe, mais l'une des deux sera fermée entre ces périodes. Du 10 mai au 19 novembre, comme ce sera le cas à compter de lundi, une seule voie sera carrossable.

Le ministère des Transports prévoit bien que quantité d'automobilistes se précipiteront au cours des prochaines semaines vers les autres ponts qui relient la Rive-Sud à l'île de Montréal. Pour répondre à la demande, la Société des ponts Champlain et Jacques-Cartier allongera donc la période d'ouverture de la troisième voie du pont Jacques-Cartier, et ce, jusqu'à ce que la circulation se soit résorbée.

Comme le signale Daniel Filion, directeur territorial de l'est de la Montérégie chez Transport Québec, il faudrait nettement mieux que les automobilistes optent pour le transport en commun. Des 7500 véhicules qui franchissent le pont Victoria quotidiennement, «entre 3000 et 3500 en seront empêchés pendant les travaux».

M. Filion rappelle qu'il se trouve, sur la rive sud de Montréal, neuf stationnements incitatifs et un total de 3000 espaces de stationnement. Ces temps-ci, 1000 espaces seraient inutilisés, notamment à Brossard, à Saint-Hubert, à Boucherville et à Sainte-Julie, et les automobilistes peuvent y garer leur véhicule gratuitement.

Pour faciliter l'accès au métro de Longueuil par autobus, Transport Québec a aussi mis en place des voies réservées sur le boulevard Taschereau à Brossard, sur Riverview à Saint-Lambert et sur Saint-Charles à Longueuil.

Toutes ces précautions ne satisfont pas pour autant le maire de Brossard, Paul Leduc, qui estime que l'opération a été mal planifiée et que ses résidents en souffriront.

Les travaux à venir sur le pont Victoria coûteront 38 millions, et la facture sera partagée entre Transports Canada et le Canadien National.

EN BREF

### Inapte à subir un procès

(PC) — Humberto Ortiz Echaiz, 42 ans, a été jugé hier matin inapte à subir son procès pour meurtre prémédité en raison d'aliénation mentale. En juin dernier, Ortiz avait tué ses trois enfants après avoir appris que sa femme était atteinte d'un cancer incurable. Il a été confié à l'Institut Philippe-Pinel sans possibilité de libération. La mère, qui est décédée dans les jours qui ont suivi le drame, n'a jamais su que ses enfants avaient été tués.

## Des conducteurs de motomarines à assagir

Shérifs nautiques et limites de vitesse sont au programme de l'été prochain

De la nomination de shérifs nautiques en réflexions sur la limite de vitesse à imposer sur les plans d'eau du Québec, une vaste offensive se prépare pour accroître la sécurité des plaisanciers. Parce que l'été reviendra, et les motomarines aussi...

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

À fin de calmer les ardeurs des conducteurs de motomarines, de simples citoyens seront appelés à devenir les yeux de la Gendarmerie royale du Canada et à s'incarner en «shérifs nautiques».

«Il s'agit d'abord d'un projet de sensibilisation», a expliqué hier Guy L'Écuyer, responsable de la réglementation et co-ordonnateur à la division nautique de la GRC. «L'Association canadienne sportive et récréative de motomarine [ACSRM] et les concessionnaires de motomarines vont nous référer des volontaires pédagogues. Du lot, nous choisirons des shérifs nautiques.»

Ces shérifs nautiques, accrédités par l'ACSRM, seront appelés à naviguer et à faire de la prévention, mais aussi à

informer la GRC de toute situation irrégulière. «Les informations transmises par les shérifs nous éviteront de patrouiller à l'aveuglette, pour nous rendre plutôt directement sur les lieux problématiques», poursuit le caporal L'Écuyer, qui explique que l'expérience sera d'abord lancée dans la région de Montréal avant de s'étendre à toute la province si les résultats sont positifs.

Il reviendra aux shérifs nautiques d'enseigner le fonctionnement de la motomarine aux néophytes, à commencer... par le freinage. «La motomarine fonctionne avec un moteur à jet. Il est difficile d'apprendre à freiner puisqu'il faut, pour y parvenir, "donner du gaz" puis tourner.»

À l'heure actuelle, la GRC donne surtout des avertissements, et très peu de contraventions. «Au Québec, aucune limite de vitesse n'est imposée sur les plans d'eau, rappelle le caporal L'Écuyer, et nous ne pouvons donc sévir que dans les cas d'embarcations non sécuritaires.»

Lors de consultations publiques tenues à l'initiative du ministère des Affaires municipales, la garde côtière canadienne a recommandé qu'on limite à 10 kilomètres la vitesse des embarcations dans les eaux situées à l'intérieur d'une ceinture de 30 mètres de la berge. «En Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, c'est déjà la règle, pour assurer la sécurité des baigneurs, des plaisanciers et l'érosion des berges», de raconter André Bégin, surveillant

au bureau de la sécurité nautique au ministère fédéral des Pêches et des Océans.

Pour obtenir des limites de vitesse sur leurs territoires, les municipalités doivent présenter leur demande au ministère des Affaires municipales, qui demandera ensuite l'approbation de la garde côtière canadienne. «À ma connaissance, nous recevons quelque 250 demandes de la sorte par année», précise M. Bégin.

L'ennui, explique-t-il, c'est que deux municipalités voisines ne mettent pas en application les mêmes règlements. «Les discussions se poursuivent avec le ministère des Affaires municipales», dit M. Bégin.

Le ministre des Pêches et des Océans, David Anderson, vient par ailleurs d'annoncer, le 18 janvier, des changements dans la réglementation qui relève de sa compétence. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999, il faudra être âgé d'au moins 16 ans pour être autorisé à conduire une motomarine. Dès le 15 septembre 1999, les jeunes âgés de moins de 16 ans qui conduisent une embarcation à moteur à des fins récréatives devront porter sur eux une preuve de leur compétence comme conducteur. Cette prescription sera étendue à tous les conducteurs d'embarcations à moteur de moins de quatre mètres de longueur et aux conducteurs de motomarines, d'ici le 15 septembre 2002.

## Le Devoir prend la défense d'un journaliste russe

Grigory Pasko fait face à la justice militaire après avoir critiqué le comportement environnemental de la marine

CAROLINE MONTPÉTI  
LE DEVOIR

Le Devoir a choisi d'appuyer l'organisme Reporters sans frontières dans la défense du journaliste russe Grigory Pasko. Le journaliste Pasko est présentement détenu et subit un procès devant le tribunal militaire de Vladivostok.

Grigory Pasko est accusé d'avoir «recueilli des secrets d'État dans le but de les transmettre à une organisation étrangère».

Ses démêlés avec le gouvernement russe proviennent de l'époque où il était capitaine dans la flotte du Pacifique et correspondant militaire pour le quotidien de la marine Boevaya Vakhita. Naviguant à bord du pétrolier russe TNT 27, Pasko avait filmé des scènes de déversement de déchets en mer du Japon. Ces images ont été diffusées par la télévision japonaise NHK et ont suscité un vif débat au Japon. Ce reportage, portant le titre *Extra-Dangerous Zone*, a aussi été retransmis par une chaîne de télévision dans la région de Primorski Kraï.

Toujours selon Reporters sans frontières, le journaliste Pasko a également affirmé, dans une lettre rendue publique le 18 janvier, que la flotte du Pacifique, pour des raisons économiques, «immerge les munitions dans la mer du Japon» et «qu'il n'existe même pas de cartes exactes indi-

quant les lieux d'immersion d'obus, de mines, d'ogives de torpilles». Le journaliste aurait également ajouté que «les militaires immergent des munitions sans même atteindre les grandes profondeurs nécessaires».

Pasko aurait également écrit de nombreux articles traitant de problèmes écologiques impliquant la flotte du Pacifique. Selon RSF, il s'était particulièrement intéressé au quasi-abandon des sous-marins nucléaires de l'armée russe et l'implication des services de sécurité fédéraux (FSB) dans un trafic de déchets nucléaires. «Au moins trois articles sur le stockage illégal d'armements chimiques et la contamination radioactive provoquée par la marine, qui auraient dû être publiés dans les éditions de Boevaya Vakhita du 18 juin 1993, du 14 septembre 1994 et du 7 juillet 1996, ont été censurés», dit-elle.

De son côté, la FSB affirme que Pasko est accusé d'avoir livré la composition chimique du combustible utilisé pour les missiles, qu'il aurait abusé de son rang militaire et de sa carte de presse pour accéder aux zones militaires interdites.

Or, selon l'un des avocats du journaliste, Karen Narcisiane: «Les dix chefs d'accusation contre M. Pasko sont liés aux questions de sécurité écologique qu'il a abordées dans ses

articles du journal de la flotte, avec l'autorisation du commandement». RSF argue que «tout journaliste a le droit de chercher, de demander, de recevoir et de diffuser de l'information». «Par ailleurs, écrivait-ils, les informations détenues ou "révélées" par le journaliste ne semblent pas violer le "secret d'État", ayant déjà fait l'objet de publications dans la presse spécialisée».

Selon l'organisme, Pasko a déjà purgé quinze mois de détention préventive, au cours desquels l'épouse de Grigory Pasko a été privée du droit de rendre visite à son mari.

Grigory Pasko a 34 ans. Le 22 décembre dernier, ses défenseurs ont présenté sa candidature aux élections de la Douma locale de Vladivostok. «Ils espéraient ainsi attirer l'attention sur son affaire», écrit RSF. Le journaliste a été largement battu.

Le Devoir invite les lecteurs intéressés à signer une pétition d'appui à Grigory Pasko, sur le site Internet de Reporters sans frontières, au <http://www.rsf.fr>.

Au cours de la dernière année, Le Devoir avait également parrainé le journaliste cubain Lorenzo Paez Nuñez, qui a été libéré après avoir purgé une peine de 18 mois de prison, pour avoir illégalement diffusé des informations à l'étranger.



Grigori Pasko

Se mettre à l'abri est un réflexe tout à fait naturel.

PROFITEZ D'UN  
**BONI**  
D'INTÉRÊT  
DE 1%  
REER

Voilà pourquoi nous offrons des produits dont le capital est garanti à 100%.

Mettez votre REER à l'abri des fluctuations du marché en investissant dans des produits sûrs. Placements Québec vous offre une gamme de produits dont le capital est garanti sans limite par le gouvernement, même au-delà du montant maximum de 60 000\$ et du terme de cinq ans prévus par l'assurance-dépôts. De plus, aucuns frais de gestion ne viennent réduire leurs rendements.

### OBLIGATIONS SÉCURI+ DU QUÉBEC

- Taux d'intérêt avantageux garantis pour les 18 premiers mois.
- Remboursables tous les six mois à leur pleine valeur sans perte d'intérêt, permettant ainsi de profiter d'éventuelles hausses de taux d'intérêt.
- Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 250\$.

**5,00%**  
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

### OBLIGATIONS BOURSIÈRES DU QUÉBEC

- Rendement lié à l'indice XXM<sup>®</sup> de la Bourse de Montréal créé pour représenter le marché canadien des actions. Il se compose de 25 titres inscrits à au moins 2 bourses canadiennes.
- Capital protégé sans limite, peu importe l'évolution du marché boursier grâce à la garantie du gouvernement du Québec.
- Échéances de cinq et dix ans donnant accès au potentiel de croissance à long terme du marché boursier.
- Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 1 000\$.

### OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF DU QUÉBEC

- Taux garantis pour chacune des dix prochaines années.
- Remboursables sans pénalité, chaque année à leur date anniversaire.
- Intérêts réguliers ou composés.
- Intérêts réguliers versés annuellement pour un achat minimum de 1 000\$ ou mensuellement pour un achat minimum de 10 000\$.

**5,00%**  
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

Pour plus de renseignements ou pour vous procurer vos obligations, c'est tout simple: appelez sans frais un de nos agents d'investissement du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et tous les samedis de février, de 10h à 16h, au 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229.

\*Un boni d'intérêt de 1% la première année est applicable sur tout achat effectué au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 1999 d'Obligations Sécuro+ et d'Obligations à terme du Québec placées dans un REER. Le ministre des Finances peut mettre fin au boni en tout temps. \*\*Taux incluant le boni d'intérêt REER de 1%. Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines années. L'indice XXM<sup>®</sup> est une mesure de rendement dérivée de la Bourse de Montréal qui octroie une licence de son emploi, mais qui ne permet ni d'acheter le présent produit ni la présente publicité en aucune manière. La Bourse de Montréal se réserve le droit en tout temps de modifier son indice XXM<sup>®</sup>, sa composition, sa méthode de calcul ou son nombre de titres et de secteurs industriels. La Bourse de Montréal n'est aucunement responsable des fluctuations de son indice XXM<sup>®</sup>.

**PLACEMENTS QUÉBEC**

Notre intérêt à tous

[www.placementsqc.gouv.qc.ca](http://www.placementsqc.gouv.qc.ca)



# LE DEVOIR

# MONTRÉAL



800 experts se réunissent

## Questions d'historiens

*Faudrait-il multiplier les histoires pour réussir à enseigner cette discipline hautement émotive?*

L'émotion intense qui entoure l'enseignement de l'histoire est peut-être, bien plus que le manque de temps, l'obstacle principal à la transmission de connaissances et d'un sens de l'histoire. C'est ce que feront valoir plusieurs experts au cours d'une conférence pancanadienne sur l'enseignement de l'histoire qui se tient ce week-end à Montréal. Certains suggéreront de multiplier les histoires, d'autres, des enseignants pour la plupart, réclameront un scénario historique canadien qui se tient.

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Les hauts et les bas de l'enseignement de l'histoire seront décortiqués aujourd'hui et demain, alors que quelque 800 experts se réuniront, à l'initiative de l'Institut d'études canadiennes de McGill et plus précisément de Desmond Morton et Yvan Lamonde.

Les débats permettront aux participants, qui viennent de l'ensemble du pays, de comparer leurs histoires et de voir de quelle manière ils peuvent non pas tant les mettre en commun — cette chimère n'est plus au programme depuis un bon moment — que de les rendre disponibles aux étudiants.

«On pose la question comme s'il était question de temps disponible, dit le philosophe Charles Taylor, invité à la conférence, mais c'est plutôt émotivement que le problème se pose, de la manière dont on parle des Québécois, des Canadiens et des autochtones. Lorsqu'on enseigne cette histoire en mettant en relief des épisodes, des héros, des bons et des mauvais, il y a une intolérable ambivalence qui se complexifie du fait qu'elle trouve son écho encore aujourd'hui», propose-t-il.

L'historien Jacques Lacoursière, qui participera demain à un atelier sur les pièges ou bonheurs de la mise en commun des différentes histoires canadiennes, cherche lui aussi à «désamorcer l'agressivité entre les groupes».

Avec le professeur Brian Young, de McGill, et l'historien Bernard Assiniwi, M. Lacoursière a entrepris une «histoire à trois colonnes». Les trois auteurs proposeraient leur interprétation d'une trentaine d'événements.

M. Lacoursière a présidé il y a quelques années le groupe de travail chargé de revoir l'enseignement de

l'histoire et qui doit servir d'ossature aux nouveaux programmes. Remis en 1996, son rapport a suscité de nombreuses réactions, notamment parce qu'il a refusé le terme «histoire nationale», trop chargé, trop ambivalent et trop restrictif à son avis.

«Nous voulons une histoire du Québec insérée dans une histoire du Canada, dans laquelle on tienne compte de la majorité francophone mais aussi des Anglais, des autochtones et des autres ethnies dans la mesure où ils ont joué un rôle dans l'histoire du Québec», dit-il.

Tout cela est bien beau, estime pour sa part Grégoire Goulet, de la Société des professeurs d'histoire du Québec. Mais pas tellement pratique pour l'enseignant qui se retrouve devant 25 paires de jeunes yeux!

«Je crois à plusieurs histoires mais il faudra bien s'entendre sur un fil conducteur ou un canevas de base, une trame pancanadienne», dit-il en déplorant que l'histoire ne commence pas au même moment pour les francophones et les anglophones et que, pour ces derniers, le Régime français ne semble pas avoir existé.

Les jeunes, ajoute M. Goulet, ont besoin de «quelque chose de précis». Mais il aime bien l'idée d'une histoire à trois colonnes qui pourrait développer le sens critique des étudiants.

Le professeur se réjouit naturellement du fait que les jeunes devraient consacrer, avec les nouveaux programmes (en place en 2004), 100 heures de plus par semaine à l'histoire. Mais encore plus, il se réjouit de constater que l'idée d'une méthode d'enseignement qui traverserait les niveaux primaire et secondaire fait présentement son chemin. Car une certaine cohérence s'impose dans cet enseignement pour qu'il prenne tout son sens. Et contribue à développer le sens de l'identité et de sa place dans le vaste monde.

## Plamondon, «fils de maquignon»

*Le parolier fait la une de L'Express, édition internationale*

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Notre-Dame de Paris continue de propulser le parolier Luc Plamondon vers les plus hauts sommets. Voilà qu'il fait cette semaine la une de l'édition internationale de la revue française L'Express, avec une photo de lui pleine grandeur et un titre flatteur: «Le Québécois qui triomphe à Paris».

Les Français, qui aiment bien se faire raconter encore et encore l'histoire de la petite Céline, cadette d'une famille de 14 enfants, ou de Lara Fabian, qui a mangé son Cheez Whiz avant de devenir célèbre, seront bien servis par cet article. Son auteur rappelle d'entrée de jeu que Luc Plamondon est «né sur les terres du Québec», le parolier lui-même évoquant plus loin en entrevue son père, qu'il décrit comme «un maquignon, un illettré». «J'ai grandi avec mon frère au fond des bois, dans une immense ferme, à deux kilomètres du premier village. Je n'ai connu le heurt de la grande cité qu'à 19 ans.»

Luc Plamondon parle encore de sa collaboration passée avec Diane Dufresne — ses bons jours, à tout le moins —, de Céline Dion pour laquelle il dit souhaiter écrire de nouveau et de ce que «signifie se sentir québécois, en 1999». La réponse du parolier à cette question? «Revendiquer, à défaut d'un pays, une histoire, une culture, une entité entre l'Europe et l'Amérique, entre le français et l'anglais. Une façon de s'exporter, aussi. Céline Dion réalise le rêve du grand public. La troupe du Théâtre du Soleil et Robert Lepage, metteur en scène de théâtre, rayonnent partout. Et moi... A nous quatre, nous drainons une quantité énorme d'artistes québécois.»

La une de L'Express arrive un peu tard. Notre-Dame de Paris est en effet à l'affiche, demain, pour une dernière représentation au vaste Palais des congrès, qu'il occupe depuis quatre mois. La distribution, largement québécoise, quitte ensuite la Ville lumière pour une tournée en Belgique, en Suisse et dans la province française.

## Encore des stationnements?

*Polémique autour du projet du square Victoria*

Le projet de construction d'un stationnement souterrain au square Victoria a provoqué toute une polémique. On craint en effet que cet espace vert soit réduit à une peau de chagrin.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Important promoteur immobilier, le Groupe Westcliff entend construire un stationnement souterrain de 359 places sous le square Victoria. Il y a une quinzaine de jours, le comité exécutif de la Ville de Montréal a donné son aval au projet, qui a suscité, et suscite encore, de vives oppositions de la part du Conseil régional de l'environnement de Montréal et d'Heritage Montréal.

Avant de détailler les oppositions, précisons la toile de fond propre à ce dossier. En août dernier, Westcliff a fait l'acquisition d'une portion de la Place Bonaventure. Pour être exact, Westcliff est devenu associé de Henry Winterstern, un investisseur montréalais, et de Whitehall Street Fund, qui est une filiale de la banque d'affaires new-yorkaise Goldman Sachs.

Fort de l'expertise acquise et développée à la faveur des dossiers Centre Rockland, Carrefour Angrignon et Carrefour du Nord, Westcliff entend bien évidemment fouetter quelque peu la vocation commerciale de la Place Bonaventure. Et ce, avec d'autant plus de vigueur que c'est Westcliff qui avait construit la Maison de l'OACI à quelques pas du square Victoria et qui entend bien être le constructeur d'un autre édifice pour combler les besoins de l'OACI.

En droite ligne de la Place Bonaventure, on retrouve le Palais des congrès, qui sera agrandi moyennant des investissements de près de 200 millions de dollars. Ces deux immeubles, ces deux complexes, sont les frontières est et ouest de la Cité internationale.

Au milieu, on retrouve donc le projet de stationnement sous le square Victoria. A moyen terme, Westcliff se promet de construire un édifice à bureaux lorsque les conditions du marché seront plus favorables qu'elles ne le sont actuellement. Toutes catégories confondues, le taux d'occupation des édifices du centre-ville montréalais avoisine les 17%.

Présentement, le nombre de places de stationnement disponibles dans le quadrilatère Atwater, De Lorimier, Sherbrooke et Saint-Antoine atteint pratiquement les 100 000, qui se divisent ainsi: 37 800 places dans les stationnements extérieurs, 44 500 dans les stationnements souterrains et 16 700 sur les rues. Le taux d'occupation respectif à chaque catégorie est le suivant: 73 %, 64 % et 84 %. Toutes catégories confondues, le taux d'occupation des stationnements enclavés dans ce quadrilatère est de 71 %.

S'appuyant, entre autres choses, sur ce taux, le Conseil régional de l'environnement de Montréal s'est vivement

opposé à cette addition, qui aura par ailleurs comme effet, affirment ces porte-parole, de soustraire le nombre d'usagers du transport en commun. Bref, pour les représentants de cet organisme, le projet de Westcliff est un autre encouragement à utiliser l'automobile aux dépens évident du transport en commun.

Dans un document consacré à ce dossier, Christian Huot et ses collègues du Conseil ont souligné: «La situation du transport à Montréal s'aggrave constamment. Chaque jour, 1,2 million de véhicules empruntent un des ponts de la ville. Cela représente une augmentation de 90 % depuis 20 ans, qui s'explique assez facilement. Depuis 1981, par exemple, le prix de l'essence en dollars constants a diminué de 36 %, soit à peu près l'équivalent de la hausse du prix du transport en commun.»

Dans le cas qui nous concerne, «l'ajout d'espaces de stationnement non essentiels exercera une pression à la baisse sur les prix du stationnement à Montréal. Il nous apparaît donc essentiel que les prix du stationnement à Montréal demeurent à un niveau qui ne compromette pas davantage la viabilité du transport en commun.»

Professeur d'urbanisme à l'Université de Montréal et président d'Heritage Montréal, Gérard Beaudet a estimé que ce projet traduisait une «incohérence totale en matière de transport». Selon lui, personne, aux niveaux politiques et administratifs, «n'assume ses responsabilités pour tout ce qui a trait à l'arbitrage entre transport public et transport privé».

Qui plus est, ce dossier symbolise encore une fois, a expliqué un journaliste M. Beaudet, une énorme contradiction. «Le stationnement du square Victoria est contraire aux grands énoncés publics en matière de transport public. Cela confirme que chaque politique d'intervention favorise l'automobile.»

Si l'on en croit les prédictions de M. Beaudet, il faut s'attendre à ce que les espaces verts qui composent le square Victoria soient réduits à leur portion congrue. «On risque d'autant plus de transformer le square en un terre-plein que les ingénieurs de la Ville vont être enclins à réorganiser les voies, les rues des environs, pour accroître la fluidité dans ce secteur.»

Au sein de la Ville, on voit le dossier différemment. Pour Guy Bazinet, commissaire industriel principal, responsable du centre-ville, il ne faut pas oublier qu'un programme dont l'objectif est la diminution de stationnements extérieurs, ce que les urbanistes appellent les «surfaces lépreuses», vient justement d'être élaboré.

Actuellement, on compte 137 terrains vagues ou stationnements extérieurs dans le quadrilatère en question. Et alors? Pour stimuler la disparition progressive de ces surfaces lépreuses, la Ville s'est dite prête à accorder un congé fiscal de 30 mois pour tout projet commercial.

En clair, tout promoteur qui fait l'acquisition d'un stationnement extérieur pour y construire un ou des commerces de détail bénéficiera d'une subvention équivalant au montant des taxes foncières sur une période de deux ans et demi.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

On accorde trop d'espace à l'automobile, disent les écologistes.

## L'ExpoNautique se tiendra à la Place Bonaventure

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Contre vents et marées, l'ExpoNautique aura bel et bien lieu cette année, non plus au Stade olympique, mais à la Place Bonaventure. Le Salon national du grand air, lui, reste fidèle à la Régie des installations olympiques.

L'ExpoNautique, prise deux, se tiendra finalement le 28 et 29 mars. «Près de 90 % des embarcations que l'on aurait retrouvées au stade seront à la Place Bonaventure», assure Claire Lucchesi, directrice générale de l'Association québécoise de l'industrie nautique (AQUIN) organisatrice

de l'ExpoNautique. Plutôt que de s'étendre sur les 270 000 pieds carrés disponibles au stade, l'ExpoNautique devra faire avec 238 000 pieds carrés.

Pour l'industrie nautique, la tenue de cette exposition annuelle n'est pas qu'une mince affaire. Selon l'AQUIN, 50 % des ventes annuelles y sont effectuées.

«Pour ce qui est de l'événement de la semaine dernière [la déchirure du toit du stade], nos procureurs feront ce qui est nécessaire pour obtenir réparations et dédommagements», précise le président de l'AQUIN, Jacques Daneault.

De leur côté, les organisateurs du Salon national du grand air en sont ve-

nus à une entente avec la RIO. Même dans l'éventualité d'un retard dans les travaux de réfection de la toile, le Salon national du grand air se tiendrait tout de même au stade du 17 au 21 mars, dans les grandes surfaces en dessous des gradins.

### Avis public

### Ville de Montréal

#### Service des finances et du contrôle budgétaire

#### Division des recettes

#### Avis aux contribuables

#### Taxes municipales

Le Service des finances et du contrôle budgétaire a expédié récemment les comptes de taxes municipales de l'exercice 1999.

#### Catégories de taxes

- Taxes foncières
- Taxes locatives (taxe d'affaires et taxe de l'eau et de services) et spéciales

#### Dates limites d'exigibilité

- 1<sup>er</sup> mars 1999 : le premier versement, ou le paiement total si le compte de taxes est inférieur à 300 \$;
- 1<sup>er</sup> juin 1999 : le second versement.

#### Comptes payables à la plupart des caisses populaires ou des banques

Il est recommandé de faire ces paiements à une caisse populaire ou à une banque, au plus tard aux dates limites d'exigibilité mentionnées précédemment.

Si vous effectuez un paiement par l'entremise d'un guichet automatique, dans les jours qui précèdent l'une de ces dates limites, vous devez, afin d'éviter des frais d'intérêt et de

pénalité, prévoir un délai de deux jours (48 heures), excluant le samedi et le dimanche, avant que le paiement nous parvienne.

Si vous utilisez la poste pour nous faire parvenir votre paiement, votre compte sera crédité le jour où votre chèque ou mandat encaissable sera reçu par la Ville de Montréal, peu importe la date à laquelle il a été mis à la poste.

#### Changement d'adresse

Veillez nous aviser promptement de tout changement d'adresse relatif à l'ensemble de vos comptes de taxes. À cet effet, vous pouvez remplir le coupon Avis de changement de l'enveloppe-réponse jointe à votre compte de taxes et nous le retourner avec votre paiement.

#### Rôles de perception

Des renseignements sur les rôles de perception des taxes municipales de l'exercice financier 1999 peuvent être obtenus dans tous les bureaux Accès Montréal.

#### Le Service des finances et du contrôle budgétaire

Le 30 janvier 1999

Accès Montréal première ligne (514) 872-2305  
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, sans interruption.

## C'EST ÇA FONTAINE !

En Janvier, chez Fontaine c'est VOTRE fête : avec des prix pareils c'est le temps de vous faire plaisir !

Magda, une chaise toute en cuir 199 \$

L'élégance classique du fer forgé... une table que vous adorerez !

Toutou à 279 \$

La Forchère de Luminara, Juste 229 \$

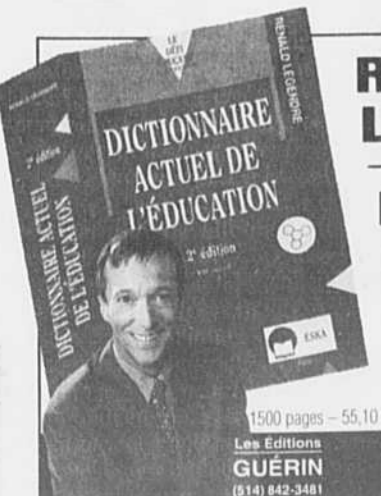
Causeuse Nevada de Romane, un confort douillet et en plus, une très belle affaire à 799 \$

...ET C'EST ÇA UN SOLDE DE JANVIER !

La preuve, ce fauteuil inclinable avec parements de cuir... Juste 569 \$

Fontaine DE BIEN BELLES CHOSES

9780, est, rue Sherbrooke Montréal, (514) 352-3913



Renald LEGENDRE

Dictionnaire actuel de l'éducation 2<sup>e</sup> édition

Un franc succès international.

En vente dans toutes les librairies

## • LE RAPPORT POITRAS •

### Québec agira vite, promet Bouchard

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement va agir rapidement pour effectuer la réforme requise au niveau de la Sûreté du Québec, a indiqué le premier ministre Lucien Bouchard.

«Les gens ne devraient pas s'inquiéter. Le gouvernement a mis en place des moyens exceptionnels pour que la lumière soit faite. Il y aura des discussions mais le gouvernement va donc réagir de façon adéquate», a déclaré hier M. Bouchard à sa sortie d'une réunion de son groupe parlementaire.

M. Bouchard a reconnu que la situation était «urgente».

«Mais il faut néanmoins prendre le temps d'analyser la situation», a rappelé le premier ministre en notant que la commission Poitras avait pris du temps — en fait plus de deux ans — à faire son enquête et que son rapport couvrirait plus de 1600 pages.

«Ce rapport nécessite quelque analyse mais, au moment voulu, on annoncera les décisions qui seront prises», a dit M. Bouchard.

Par ailleurs, M. Bouchard a rappelé que le Québec trouvait essentiel d'obtenir le droit de retrait avec pleine compensation dans l'union sociale proposée par les provinces au gouvernement fédéral.

L'objectif défini lors de l'Accord de Saskatoon, en août dernier, a été fixé par l'ensemble des provinces et non seulement par le Québec, a noté M. Bouchard.

De plus, la requête d'un droit de retrait avec pleine compensation pour une province est une demande de tous les premiers ministres du Québec depuis 1960, a signalé le chef du gouvernement.

«Les provinces ont convenu de travailler dans le cadre de l'Accord de Saskatoon. On travaille dans le cadre de la négociation sur l'union sociale et non sur l'accord sur la santé que le fédéral a souhaité», a dit M. Bouchard.

Le premier ministre québécois a signalé que le travail s'effectuait à partir des textes fournis par les provinces et non sur des textes fédéraux.

## Les avocats des policiers suspendus exigent leur réintégration

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Les trois officiers de la Sûreté du Québec à l'origine de la commission Poitras réclament une rencontre d'urgence avec le directeur général de la SQ, Florent Gagné, pour convenir des modalités de leur réintégration et des dédommagements à leur accorder pour les préjudices subis.

M<sup>rs</sup> Jean Keable et Michel Jolin, qui représentent les inspecteurs Louis Boudreau et Bernard Arsenault ainsi qu'Hilaire Isabelle, ont indiqué hier que, compte tenu que la commission Poitras leur a donné raison, il n'est pas question de reculer et de démissionner.

«Que la SQ assume ses responsabilités», a lancé M<sup>rs</sup> Keable. «Si le directeur général n'est pas en mesure de prendre position à cette heure-ci, on estime qu'il

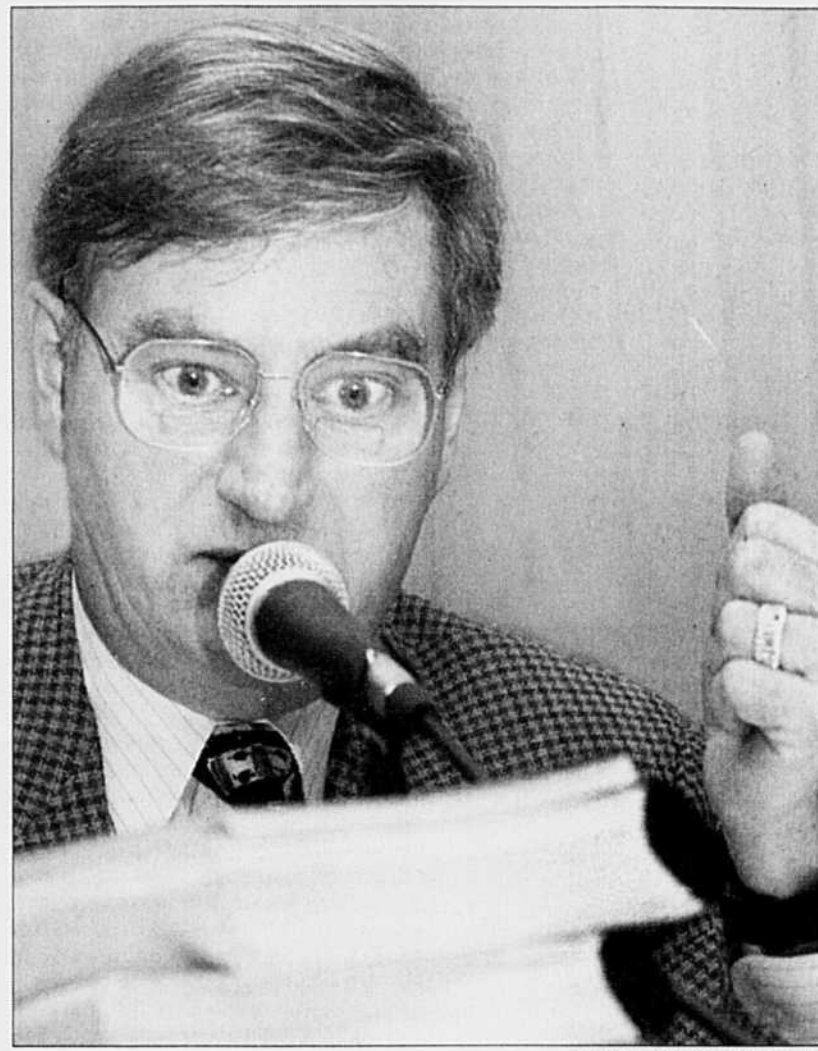
devrait pouvoir le faire au début de la semaine prochaine», a renchéri M<sup>rs</sup> Jolin. Il reste environ cinq ans de service à MM. Boudreau et Arsenault pour atteindre les 32 ans de service donnant droit à la retraite. Quand à M. Isabelle, il a démissionné de ses fonctions à la SQ pour devenir directeur du corps de police de Saint-Georges-de-Beauce. Les trois hommes ont été reconduits à la porte du quartier gé-

ral de la SQ, en octobre 1996, à la demande du directeur Serge Barbeau, qui estimait qu'ils avaient manqué de loyauté à l'égard de la SQ.

«Il faudrait qu'on ait une grande discussion avec le directeur général parce que, quand M. Isabelle a pris sa retraite, il a exercé un choix qu'il n'aurait pas exercé n'eût été la situation qui prévalait à ce moment-là», a fait valoir M. Jolin. «MM. Boudreau et Arsenault

veulent la réintégration. Pour M. Isabelle, il faudra voir», a-t-il expliqué. Tous les trois veulent en outre une compensation financière pour les dommages et les préjudices subis.

Les deux avocats reconnaissent que la réintégration des deux inspecteurs peut présenter des difficultés mais ils considèrent qu'il appartient au directeur général de prendre des mesures pour que cela soit possible.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, commentant le dépôt du rapport Poitras sur la SQ, jeudi.

## Les groupes concernés approuvent... parfois avec circonspection

MARIE-CLAUDE DUCAS  
LE DEVOIR

Le directeur général de la Sûreté du Québec, Florent Gagné, a invité ses troupes, hier, à mettre un terme à la méfiance et à la suspicion qui ont déjà trop duré et a salué le travail gigantesque accompli par la commission Poitras.

Dans un communiqué, le directeur Gagné demande à tous les membres de la SQ de «renoncer au langage de méfiance et de suspicion qui a marqué le débat, autant à l'externe qu'à l'interne, au cours des dernières années, et de s'engager résolument sur la voie du professionnalisme et des hautes exigences que commandent les valeurs démocratiques».

La commission Poitras a rendu public hier son rapport sur la SQ, au terme d'une enquête qui a duré près d'un an et demi. Le rapport porte un jugement sévère sur la conduite des enquêtes et la culture qui prévaut à la SQ, et recommande plusieurs changements majeurs quant à sa structure. Tout en se disant «impressionné» du travail minutieux effectué par la commission, M. Gagné a cependant souligné que sa lecture du volumineux rapport (plus de 1700 pages) demeurait cependant «superficielle et incomplète». A première vue, le directeur considère que certaines recommandations sont lourdes de conséquences sur les plans organisationnel et financier et que d'autres nécessiteront des discussions avec les autorités gouvernementales avant de décider du sort à leur réserver.

Pour la plupart des instances concernées, la majorité des représentants ont, de la même façon, manifesté un appui prudent, sous réserve d'étudier davantage le contenu du rapport. «On appuie la direction», dit Claude Fortin, porte-parole du Comité des relations professionnelles des officiers de la SQ, qui représente quelque 120 officiers appartenant aux grades supérieurs. On a déjà fait, au cours des

derniers mois et des dernières années, plusieurs initiatives qui vont dans le sens de leurs recommandations, et on continuera de faire tous les efforts nécessaires pour faire avancer les choses.»

Même le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), Tony Cannavino, a déclaré aborder le contenu du rapport avec «beaucoup d'ouverture d'esprit» et s'est déclaré prêt à collaborer avec la direction pour examiner les changements qui s'imposent.

L'APPQ, le syndicat qui compte 3750 membres, est pourtant prise à partie directement dans le rapport. On y signale, entre autres choses, que l'APPQ a insisté d'abord sur le «droit au silence» de ses membres lorsqu'une enquête interne était en cours sur certains enquêteurs de la SQ. Le rapport Poitras recommande d'ailleurs expressément des modifications à la loi et au Code du travail, qui affecteraient directement le syndicat. «Il va falloir qu'on analyse ça et qu'on voie sur quelle base ils ont fait ces recommandations», disait hier M. Cannavino. «C'est un rapport volumineux, qui contient énormément de recommandations...»

Quant à la direction de la SQ, elle indiquait hier dans son communiqué qu'elle entend participer activement au comité d'analyse qui a été mis sur pied par le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, et compte soumettre son programme de travail au ministre dans les prochaines semaines.

Sans être plus spécifique, M. Gagné s'est engagé à implanter «sous les changements valables avec rigueur et circonspection».

Après une lecture et une analyse actives du rapport, M. Gagné a l'intention de faire connaître plus amplement sa position.

Avec la Presse canadienne

## La petite histoire de la SQ

De la police conçue par sir Robert Peel en passant par l'Escouade anticommuniste et la Police des liqueurs

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Sous le Régime français, une force de police était formée à Québec en utilisant le modèle de la maréchaussée française et qui portait à la connaissance du prévôt tous les vols, assassinats, guet-apens, meurtres commis.

Après 1763, la police relevait du gouverneur militaire, précise la commission Poitras dans l'historique au début de son rapport. La surveillance du territoire était confiée au grand voyer. Puis, les connétables et les constables provenaient de la garnison anglaise. De 1793 à 1831, on mit l'accent sur la nomination d'un grand nombre de juges de paix dans les districts judiciaires.

Mais c'est la réforme de 1829 en

Grande-Bretagne, par sir Robert Peel, le ministre de l'Intérieur, qui a suscité la création de deux corps de police, le London Metropolitan Police, des policiers en uniforme mais non armés, et la Royal Irish Constabulary Force pour contrer la résistance des populations locales. Sur ce modèle se constitue l'établissement d'un système de police dans la colonie, explique le rapport de la commission Poitras.

Une police gouvernementale verra le jour en 1838 dans le Bas-Canada après l'insurrection populaire. Les auteurs de la commission Poitras écrivent: «Composé presque exclusivement d'anciens militaires britanniques et sous l'entière responsabilité du gouvernement, ce corps policier gouvernemental entraînera la disparition des polices municipales.»

En 1867, il est statué que l'adminis-

tration de la justice relève de la compétence de la province. Le premier ministre, Pierre-Joseph Olivier Chauveau, dépose, en 1869, le projet de loi intitulé *Acte pour établir un système général de police en cette province*.

La Police provinciale de Québec voit le jour au 1er mai 1870, signale la commission. C'est l'ancêtre de la SQ. Au début, les activités des policiers se limitent à la surveillance du nouvel édifice du Parlement. On recourt également à des détectives privés, aux policiers de Québec et de Montréal.

Au niveau fédéral, après la grève générale de 1919 à Winnipeg, il y a la fusion de la Dominion Police et de la North West Mounted Police, signale-t-on, dont Ottawa offre le service à l'ensemble des provinces. La Police à cheval du Nord-Ouest, créée par décret en 1873, et la Gendarmerie à cheval, nommée Royale en 1904 par Edouard VII, ont été fusionnées en 1920. Peu après, Louis-Alexandre Tachereau réagit en modifiant la législation et regroupe le Bureau des détectives provinciaux et la Police provinciale de Québec.

La Loi modifiant la Loi de police et du bon ordre provoque, en 1932, une croissance considérable des effectifs. Avec l'accession au pouvoir de l'Union nationale, on adopte la Loi relative à la Sûreté provinciale au cours de 1938. Une école d'entraînement pour les policiers provinciaux est

mise sur pied. Puis, la «Loi du cadenas», appelée originalement Loi protégeant la province contre la propagande communiste, est instaurée. Deux ans après, en 1940, il y aura dissolution de «l'escouade anticommuniste» et un rattachement de la Police des liqueurs au procureur général.

### La commission de 1944

Le 15 mars 1944, l'ancêtre de la commission Poitras voit le jour. En effet, le gouvernement libéral met sur pied une commission royale d'enquête présidée par le juge Cannon chargée de faire la lumière sur les activités de la Sûreté provinciale et de la Police des liqueurs dans le district de Montréal.

Mais le rapport du juge Cannon est remis le 30 juin 1945 au gouvernement de l'Union nationale, qui a repris le pouvoir. De 1954 à 1959, l'effectif passe de 900 à 1200 membres. Un nouveau directeur, Josaphat Brunet, est recruté au sein de la Gendarmerie royale du Canada pour mettre en vigueur la loi adoptée en avril 1961. L'année suivante, le vert olive devient la couleur de la Sûreté provinciale de Québec.

Un premier code de discipline est adopté en décembre 1966, après l'apparition du premier syndicat policier le 5 avril 1966. La commission écrit: «Son premier procureur sera Me Jacques Bellemare qui saura convaincre le gouvernement de M.

Daniel Johnson d'autoriser la syndicalisation des policiers provinciaux.»

De 1968 à 1973, une nouvelle restructuration de la SQ survient selon trois niveaux hiérarchiques. On assiste à la régionalisation de la SQ, à l'émergence d'une police autochtone et d'une police des autoroutes. Le gouvernement adopte en avril 1987 le Règlement sur la déontologie et la discipline des membres de la SQ, en application de la Loi de police de 1968.

En 1990, il y a l'entrée en vigueur de la Loi sur l'organisation policière et du Code de déontologie des policiers du Québec. Par suite de la réforme du déstagement aux municipalités au début de la décennie, raconte le rapport de la commission, de 1994 à 1996, le nombre de policiers diminue de 4488 à 3859 policiers.

Le rapport du juge Verdon fut déposé le 26 octobre 1994 après avoir enquêté sur le corps de police de Chambly. Me Gilbert remit le sien le 21 juillet 1995 à la suite de la mort du caporal Lemay pendant la crise d'Oka. Claude Corbo a remis un rapport en décembre 1996. *À la recherche d'un système de déontologie policière, juste, efficient et frugal.*

Toutes les lois et codes sur la déontologie policière des 30 dernières années viennent d'être remis en cause par le rapport de la commission Poitras.

### TAPIS DÉCOR

CLAUDE BOUCHARD

-50%

### SOLDE INVENTAIRE

TAPIS MUR À MUR

Velouté, torsadé, berbère, sisal

CARPETTES

UNIES OU À MOTIFS

Aztèque, oriental, moderne, sisal

100% lanoset, laine, pure soie

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal (514) 729-0891

1090, rue Laurier Ouest, Outremont (514) 274-1090

## Complets italiens à partir de 395\$



doice  
DINA

Pour Elle  
277, av. Laurier O.  
270-6154  
Centre de  
Commerce Mondial  
844-9125

JUSQU'À

60%  
DE RABAIS

doice  
UOMO

Pour Lui  
Centre de  
Commerce Mondial  
281-7999  
5107, av. du Parc (angle Laurier)  
277-7558

COLLÈGE MARIE-DE-FRANCE  
MONTREAL CANADA

PORTES  
OUVERTES  
Venez...

Le 4 février 1999  
de 15h à 20h

SECONDAIRE ET COLLÉGIAL  
4635, Chemin Queen Mary  
Montréal H3W 1W3  
(514) 737-1177

Internet : mariedeFrance.qc.ca

## • LES ACTUALITÉS •

Tarifs de l'électricité

## Le décret de Québec suscite un tollé

La facture des exportations d'électricité vient d'être refilee aux consommateurs, estiment plusieurs organismes

Hydro-Québec devait remettre le 11 janvier à la Régie de l'énergie sa preuve dans la cause devant valider l'examen de ses coûts de transports. Elle a demandé un report de cette échéance jusqu'au 29, soit hier. Mais voilà que le 27, mercredi, Québec tranche un des principaux enjeux de cette audience malgré les travaux en cours de la Régie. Les réactions fusaient hier de partout contre cette décision.

LOUIS-GILLES FRANCEUR  
LE DEVOIR

« Québec vient de se donner lui-même une absolue générale pour une partie de ses gaffes passées dans le dossier de l'énergie et, mieux, d'en refile la facture intégrale aux consommateurs. »

C'est en ces termes lapidaires qu'a réagi hier le porte-parole de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité du Québec (AQCIÉ), Luc Boulanger, pour commenter le décret adopté mercredi par Québec, qui impose à la Régie de l'énergie, en mandat sur cette

question, une politique d'uniformité tarifaire et la facturation aux consommateurs de tous les actifs de transports construits ou autorisés jusqu'à présent, d'une valeur globale de 16 milliards.

Contrairement aux industriels, le Regroupement des organismes environnementaux (ROE) se disait d'accord avec l'idée de maintenir l'uniformité des tarifs de transport d'électricité dans toutes les régions de la province.

Mais, tout comme les industriels, il estimait que ce décret gouvernemental gonflerait artificiellement les tarifs de transport de l'électricité et réduirait tout aussi artificiellement les coûts de production d'Hydro-Québec en sous-trayant du coût de l'électricité vendue aux Américains, notamment, les coûts de transports imputables aux exportations et en ne considérant pas comme des équipements et des coûts de production les grandes lignes à haute tension provenant de la baie James et de Churchill.

Vendre à bas prix aux Américains

Pour Luc Boulanger, en haussant artificiellement ses coûts de transports par la reconnaissance sans nuance de tous les actifs actuels d'Hydro dans ce domaine, Québec tente de consolider le monopole de la société d'État face aux producteurs américains. Et le gouvernement aide du même coup Hydro à justifier des ventes d'électricité à bas

prix aux Américains. Mais, en réalité, dit-il, ce sont les Québécois qui vont payer pour ces exportations, notamment parce que de nombreux équipements de transports n'existent qu'à cette fin.

Par exemple, après les grandes pannes de 1989, Hydro-Québec a construit au coût de 1,2 milliard des équipements de compensation en série pour protéger les Américains contre nos pannes. Hydro avait déjà dépensé plusieurs centaines de millions pour l'installation de convertisseurs et d'échangeurs d'énergie parce que notre réseau n'est pas synchronisé avec celui des Américains. Et Hydro a en plus construit la ligne Radisson-Nicolet-des Cantons à courant continu à de strictes fins d'exportations. Ce sont les consommateurs d'ici qui vont payer pour ces équipements, expliquait hier le président du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ, Jean-Marc Pelletier, qui voulait en faire la démonstration en audience publique.

Pour Yves Michaud, du ROE, le décret de mercredi ampute de façon majeure le mandat de la Régie.

Cette dernière pouvait, en vertu de la loi, ne facturer aux consommateurs que la « juste valeur » des équipements « prudemment acquis », ce qui impliquait que le coût des autres équipements pourrait être déduit des profits de l'actionnaire principal au lieu d'être facturé aux consommateurs.

Usage de la mari à des fins médicales

## Le Bloc mènera bataille aux côtés du Dr Thomas

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Le Bloc québécois est prêt à monter au front pour défendre les malades qui inhalent de la marijuana à des fins médicales. Une motion du Bloc à cet effet devrait être débattue en février, à la Chambre des communes.

Le député bloquiste Bernard Bigras a rencontré la presse, hier à Montréal, aux côtés du Dr Réjean Thomas, un médecin spécialiste de la lutte contre le sida, et de Jean-Charles Parizeau, un citoyen de l'Outaouais atteint du sida, qui a été arrêté deux fois pour possession de plants de marijuana.

Le Dr Réjean Thomas a fait valoir que l'inhalation de marijuana peut atténuer les nausées et rendre l'appétit à des personnes atteintes du sida, d'épilepsie, de sclérose en plaques ou qui suivent des traitements de chimiothérapie.

« De plus en plus, les autorités médicales appuient » ce recours à la marijuana pour des fins médicales, a noté le Dr Thomas, bien que certains éprouvent encore des réticences. De nombreuses études médicales existent pourtant concernant le faible degré d'accoutumance de la marijuana, comparativement à d'autres drogues, a-t-il relaté.

Des drogues beaucoup plus puissantes comme la morphine sont pourtant déjà autorisées pour des fins médicales. Le Dr Thomas souligne que l'agent actif de la marijuana, le THC, est présent dans un médicament appelé marinol, mais ne semble pas être aussi efficace que dans la marijuana inhalée. De plus, le marinol n'est disponible que sous forme de comprimés, ce qui entraîne des complications gastriques chez des malades qui doivent déjà absorber plusieurs autres comprimés.

Le député Bigras a déposé à la Chambre des communes une motion demandant que l'usage de la marijuana soit légalisé à des fins médicales ou thérapeutiques.

La motion doit être débattue en Chambre le 19 février mais auparavant, le 3 février, un sous-comité devra déterminer si la motion répond aux 11 critères pour pouvoir faire l'objet d'un vote de la part des députés fédéraux. Le député bloquiste aura l'appui de la députation du Bloc québécois et du NPD. Selon lui, des députés conservateurs, réformistes et libéraux seraient personnellement favorables à la cause.

Présent à la conférence de presse, Jean-Charles Parizeau, atteint du sida et qui consomme de la marijuana sur recommandation de son médecin d'Ottawa, a raconté qu'il avait été arrêté deux fois pour possession de marijuana, par la GRC à Hull et par la police municipale d'Ottawa-Carleton. Si, à Hull, la GRC s'est comportée « en gentleman », selon ses dires, la police d'Ottawa-Carleton a agi autrement. « Ils sont venus perquisitionner à minuit. Ils nous ont fait sortir, moi, ma femme et mon enfant, avec les mains sur la tête, comme des vrais criminels. J'essayais de leur dire que je suis handicapé, mais ils ne voulaient rien savoir. Ils m'ont mis les menottes dans le dos et j'ai été attaché une demi-heure sur le bord du mur à genoux. Mon fils était à côté et il braillait, ma femme aussi. »



Réjean Thomas

Les 15 millions annoncés par Marois

## Une bouffée d'oxygène pour les milieux de la santé

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

La première sortie de la nouvelle ministre de la Santé, Pauline Marois, a eu l'effet d'une bouffée d'oxygène dans les milieux de la santé, habitués à un ton un peu plus sec de la part de son prédécesseur.

À l'Association des hôpitaux de Montréal (AHQ), on s'est réjoui non seulement des 15 millions annoncés, mais aussi de la fermeté exprimée par Mme Marois de vouloir trouver des solutions à long terme à l'engorgement chronique des urgences. « Il s'agit pour nous d'une toute nouvelle approche où il y a une ouverture à travailler avec les gens plutôt qu'à chercher des coupables. C'est un signal que des choses vont changer dans le réseau », espère Marie-Claire Daigneault-Bourdeau, présidente de l'AHQ.

Alors que les crises dans les urgences se multiplient à travers le Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) se dit soulagée que la ministre Marois veuille s'attaquer aux problèmes d'effectifs médicaux en salle d'urgence par le truchement des négocia-

tions en cours sur les conditions générales de travail avec les médecins. « Il faut arrêter de régler les problèmes à la pièce quand il y a des crises dans une région ou l'autre. Le dossier des urgences ne se règlera pas non plus avec la seule amélioration des salaires. Il faut assainir le climat et investir pour embaucher du personnel infirmier. Sinon, les médecins ne voudront plus y travailler », insiste le Dr Renald Dutil, président de la FMOQ.

Les médecins espèrent enfin que cette démonstration de bonne volonté mettra fin aux démissions en bloc sporadiques observées ces derniers mois au Québec. « Nous demandons aux médecins de faire confiance à la négociation, car les urgences sont un service essentiel », a martelé le Dr Dutil.

À la Régie régionale de la santé de Montréal, où l'on a déployé un plan d'action pour stabiliser les urgences il y a deux semaines, on se réjouit de ce coup de main additionnel et inespéré de 15 millions. Le montant que recevra la métropole ne sera pas déterminé avant la semaine prochaine. Chose certaine, une part des sommes servira d'incitatifs pour les hôpitaux achalandés qui parviennent à éviter les engorgements et l'autre sera destinée aux hôpitaux

qui multiplient les problèmes de congestion. Toutefois, cette aide additionnelle pourrait échoir aux établissements qui interviennent avant ou après l'hôpital, soit les CLSC et les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour personnes âgées.

« Des actions sur mesure seront prises pour chaque hôpital, mais l'argent n'ira pas nécessairement à l'hôpital, mais dans les services complémentaires », affirme Louis Côté, porte-parole de la Régie.

Ces mesures viennent s'ajouter à des sommes additionnelles de 700 000 \$ allouées aux hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et Sacré-Cœur par la Régie pour ouvrir 30 lits de plus destinés aux malades atteints de problèmes respiratoires chroniques.

Hier, la situation demeurait difficile dans les urgences de la métropole alors que 32 patients sur civières étaient en attente à l'urgence depuis plus de 48 heures, dont 24 au seul Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). L'engorgement le plus chronique sévit toujours au pavillon Notre-Dame du CHUM, avec 63 patients sur civière, et à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, qui en a reçu 65 hier matin.

C'est bien meilleur...  
**encore plus tôt**  
**le matin!**



5h15

Premier café... premières nouvelles...  
Dès 5h15, du lundi au vendredi, René Homier-Roy et son équipe sont les premiers à vous donner toute l'information pour bien commencer vos journées.  
**C'est bien meilleur le matin à la Première Chaîne de Radio-Canada, la radio de tous les plaisirs!**

Réalisation : Louise Carrière

95.1  
montréal  
première chaîne  
Radio-Canada

# COURS DE CUISINE POUR TOUS

MIEUX CUISINER  
POUR MIEUX MANGER



## PROCHAINES SESSIONS

### Techniques de base

Les vendredis 5, 12, 19 et 26 février  
à 13h ou 18h30

Les mercredis 10, 17, 24 février et 3 mars  
à 13h ou 18h30

Les samedis 27 février, 6 et 13 mars  
de 9h à 13h

### Cuisine italienne

Les mercredis 10, 17, 24 février et 3 mars  
à 13h ou 18h30

### Cuisine californienne

Les vendredis 19 et 26 février  
à 13h ou 18h30

### Cuisine au wok

Les jeudis 25 février et 4 mars  
à 13h ou 18h30

### Cuisine thaïlandaise

Les mercredis 10 et 17 mars  
à 13h ou 18h30

- Cours offerts en matinée, en après-midi, en soirée et fin de semaine
- Horaires flexibles
- Appelez nous pour recevoir le programme de tous les cours offerts



ACADÉMIE  
CULINAIRE

360, rue du Champs-de-Mars,  
Montréal (Québec) H2Y 3Z3  
Métro Champs-de-Mars • Stationnement public

Tél.: (514) 393-8111

[www.academieculinaire.com](http://www.academieculinaire.com)

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

Conseil national du PQ

## Mise au rancart d'une résolution encombrante

*Le plan de match de la direction du Parti québécois illustre la détermination du bunker de ne pas perdre le contrôle des instances*

À la réunion du conseil national du Parti québécois, aujourd'hui à Québec, il sera essentiellement question de la date du prochain congrès plénier des membres, de l'opportunité de rédiger un projet de constitution du Québec, de la nécessité de prolonger le moratoire sur les nouveaux sites d'exploitation commerciale de l'eau et de la carte d'identité de l'électeur. Le débat appréhendé sur les conditions gagnantes a été tué dans l'œuf.

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

À l'occasion du conseil national que le Parti québécois tient aujourd'hui à Québec, des militants souhaitaient reprendre le débat sur l'accession à l'indépendance, le référendum et la notion de conditions gagnantes. Mais les dirigeants du parti ont fait disparaître l'encombrante résolution. L'association péquiste de la circonscription de Blainville a respecté la procédure et fait parvenir sa résolution au secrétariat central du parti, 30 jours avant le conseil national. Le texte est ainsi libellé: «Il est proposé que le conseil national réaffirme l'impérieuse nécessité de réaliser l'indépendance du Québec à l'intérieur des délais du mandat actuel.»

Pourquoi alors cette résolution ne figure-t-elle pas dans le cahier que le secrétariat central a retourné aux circonscriptions en vue de ce conseil national? Elle avait pourtant été officiellement reconnue par le secrétariat central du parti, puisque cette résolution numéro 14 figure dans un autre cahier, celui qui a servi aux délibérations à huis clos de la direction du parti et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Que s'est-il donc passé? La réponse se trouve dans ce procès-verbal, ce plan de match dont *Le Devoir* a obtenu copie. Tout à côté de la résolution de la circonscription de Blainville, l'on peut lire: «On tente de faire retirer cette proposition par le proposeur avant l'envoi aux membres du conseil national.»

Interrogé par *Le Devoir*, le président de l'association de

Blainville, Jacques Brunelle, a refusé de commenter le rôle de la direction du parti dans la mise au rancart de sa résolution. Mais si cette résolution avait été soumise à l'assemblée, elle aurait inévitablement entraîné un débat sur les conditions gagnantes, le préalable exigé par M. Bouchard pour la tenue d'un référendum.

Quoi qu'il en soit, il est permis de croire que la tentative avortée des péquistes de Blainville témoigne d'un sentiment de méfiance relativement répandu au sein du parti. Il faut se rappeler que la courte victoire électorale avait inspiré au premier ministre des propos qui n'ont fait qu'entretenir l'ambiguïté sur ses véritables intentions. Au lendemain de l'élection, le 1<sup>er</sup> décembre, il a interprété les résultats comme la démonstration que les Québécois ne veulent pas de référendum. Une semaine plus tard, le 7 décembre, il déclarait: «Nous avons un mandat pour faire un référendum, c'est évident.»

Chose certaine, le plan de match de la direction du parti pour ce conseil national illustre la détermination du bunker de ne pas perdre le contrôle des instances. Pour chacune des plus conséquentes résolutions acheminées par les militants, les dirigeants péquistes ont prévu une intervention qualifiée:

■ «Faire battre» la résolution du comité national de l'environnement, qui préconise la formation d'un comité ad hoc pour la rédaction d'un projet de constitution du Québec.

■ «Faire battre» la résolution de la circonscription de Vachon, qui propose de tenir le prochain congrès national dès l'automne 1999.

■ «Faire battre» la résolution de la circonscription de Lotbinière, qui propose de modifier la Loi électorale, pour faire en sorte que désormais les élections soient tenues le dimanche plutôt que le lundi.

■ «Demander le retrait ou faire battre» la résolution de la circonscription d'Argenteuil, qui demande au conseil national d'octroyer un budget pour remettre aux circonscriptions orphelines un nombre équivalent de drapeaux à celui que les députés reçoivent chaque année.

■ «Faire ajouter un membre du conseil exécutif national, faire amender pour adoption» la résolution du comité national des relations ethnoculturelles, qui préconise la forma-

tion d'un comité de réflexion sur le forum national sur l'intégration et la souveraineté.

■ «Laisser aller le débat sur le plancher», en ce qui regarde trois autres résolutions: celle des circonscriptions de Gatineau et de Notre-Dame-de-Grâces, en faveur de la carte d'électeur obligatoire; celle de la circonscription de Hull, en faveur de l'identification de l'électeur au moyen d'une carte avec photo comme le permis de conduire ou la carte d'assurance-santé; celle de la circonscription d'Argenteuil, qui propose de prolonger d'un an le moratoire sur les émissions de permis d'exploitation d'eau à des fins commerciales.

■ «O.K. pour adoption» de la résolution de la circonscription de Borduas, qui exprime le vœu que les noms de Pauline Julien et Gerald Godin soient donnés à deux pavillons de la Grande Bibliothèque de Montréal.

Cette réunion du conseil national étant la première depuis l'élection du 30 novembre, les participants auront l'occasion de se vider le cœur, de s'interroger sur les ratés de la campagne électorale et sur les résultats décevants du scrutin. Conscients que cet examen risque de prendre l'allure d'un dévouement collectif, les dirigeants péquistes ont décrété le huis clos pour cette séance du matin.

De nombreux militants sont d'avis que, pendant la campagne électorale, le premier ministre, les ministres et les autres ténors du parti se sont montrés trop complaisants à l'endroit de Mario Dumont. Ils sont même convaincus que la direction du parti souhaitait qu'il soit réélu député de Rivière-du-Loup. D'ailleurs, le président de l'association de cette circonscription, Jean Desjardins, a sollicité toute la journée d'hier l'appui des autres présidents d'associations. Il estime que l'ADQ et Mario Dumont devraient être considérés et traités comme des adversaires, au même titre que le PLQ et Jean Charest.

À l'ouverture et à la clôture des assises, le premier ministre s'adressera aux quelques trois cents délégués, mettra en lumière la nécessité de maintenir une cohésion de tous les instants entre le gouvernement et le parti. Puis il répudiera les objectifs de conscience, les tacticiens de la dissidence. Et il ralliera tous les sceptiques, en y allant d'une nouvelle profession de foi souverainiste.

EN BREF

### Dubé avec Dionne-Marsolais

(Le Devoir) — L'ancien président du Comité national des jeunes du Parti québécois de 1996 à 1998 et candidat péquiste à l'élection du 30 novembre dans Saint-François, Frédéric Dubé, se joindra au cabinet de la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, le 8 février prochain. Avocat âgé de 27 ans, M. Dubé agira à titre de conseiller politique notamment dans les domaines d'évasion fiscale et de travail au noir. Ce diplômé de l'Université de Sherbrooke a également été membre de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec de 1989 à 1992. Il a ensuite milité dans le camp du NON lors du référendum de 1992 sur l'entente de Charlottetown. M. Dubé s'est ensuite joint au Parti québécois. La ministre Dionne-Marsolais se dit «très contente» de cette embauche qui vient compléter son équipe.

### Bouchard appuie le retour de Parizeau

(Le Devoir) — Le premier ministre Bouchard qualifie de «bonne nouvelle» le retour de Jacques Parizeau en politique active comme conseiller du Bloc québécois. «Tous les militants et les militantes du Parti québécois et du Bloc québécois, tous les souverainistes sont les bienvenus pour participer aux débats qui vont venir», a déclaré M. Bouchard à mi-chemin d'un caucus de l'aire parlementaire du PQ hier à Québec. Il a souligné les qualités de M. Parizeau quant aux thèmes souverainistes et le qualifiant de «militant exceptionnel». Selon lui, il saura contribuer à la réflexion sur la mondialisation et la souveraineté des états.

### Le monde municipal réclame d'urgence un pacte fiscal

Québec (PC) — Les municipalités exigent un nouveau pacte fiscal dans les plus brefs délais pour éviter d'autres compressions budgétaires, des diminutions de services et des augmentations inévitables de taxes pour bon nombre d'entre elles. Depuis un bon moment déjà, les dirigeants de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) ne cessent de rappeler au gouvernement qu'il doit renoncer, pour l'an 2000, à une troisième portion de 375 millions de dollars dans les budgets locaux avant même que ne débutent les négociations en vue d'un prochain pacte fiscal. «Avec ce qu'on a vécu au cours des dernières années dans nos négociations avec le gouvernement, il faut noter qu'à chaque fois le monde municipal s'est retrouvé défavorisé au niveau financier», a déclaré hier la présidente de l'UMRCQ, Jacinthe Simard.

### 200 000 signatures

(PC) — La Coalition sur l'assurance-emploi a recueilli jusqu'ici 200 000 signatures de Québécois qui dénoncent la façon dont le gouvernement fédéral veut utiliser le surplus de la caisse de l'assurance-emploi. La campagne de signatures de simili avis de réclamation d'assurance-emploi avait été lancée au début de novembre, l'an dernier. La pétition prenait la forme de cartes, ressemblant aux véritables réclamations remplies par les chômeurs qui veulent toucher des prestations d'assurance-emploi. Les questions portaient sur l'utilisation du surplus de la caisse de l'assurance-emploi et les diverses modifications qui ont été apportées au régime, le rendant moins généreux et moins accessible.

## Une étude écorche l'image sociale du Canada

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les parents canadiens soumis au stress de concilier travail et famille peuvent avoir de bonnes raisons d'envier leurs homologues de l'Europe de l'Ouest.

Les politiques de soutien à la famille en France, en Allemagne, en Norvège, en Suède et aux Pays-Bas sont beaucoup plus solides que celles du Canada, démontre une étude menée par le Canadian Policy Research Networks.

Par exemple, les indemnités payées aux familles hollandaises comprennent 16 semaines de congé de maternité à plein salaire et une allocation familiale universelle qui couvre 33 % des dépenses pour élever un enfant. La Suède accorde des places en garderie pour tous les enfants âgés de 18 mois à six ans ainsi que la garde avant et après l'école. Les parents d'enfants de moins de huit ans ont également droit à des heures de travail réduites. La Norvège, quant à elle, accorde un congé parental de 42 semaines, à plein salaire, ou 52 semaines de congé à 80 % du salaire. Le père a droit à quatre semaines de congé durant cette période.

Selon la présidente du groupe de recherche, Judith Maxwell, l'étude a été entreprise pour susciter des discussions portant sur les politiques familiales au Canada en se

servant de modèles autres que celui des États-Unis. «Nous avons tendance à nous servir des États-Unis comme exemple pour presque tout. Or, leurs politiques sociales ne correspondent pas vraiment aux nôtres. Par exemple, peu de Canadiens auraient voulu du système de santé américain comme modèle», a-t-elle expliqué.

«Ce que nous avons conclu [...] c'est que la plupart des pays utilisent un genre de coffre à outils pour soutenir les familles dans leur tâche stressante d'équilibrer vie familiale et travail.» L'auteure de l'étude, Kathy O'Hara, précise que les Canadiennes sont aussi susceptibles de travailler à l'étranger que les femmes provenant des pays analysés.

«Les familles à double revenu sont maintenant la norme au Canada comme dans les pays que nous avons étudiés, mais elles doivent souvent tenter de jongler avec deux emplois à temps plein plutôt que d'un mélange de temps plein et de temps partiel», indique-t-elle.

Mme O'Hara croit que les disputes polarisées incessantes sur ce que devrait être le rôle de l'État en matière de soutien de la famille ont mené à l'inertie politique au Canada. Les autres pays analysés ont aussi des opinions contradictoires, mais les résultats ont été différents, souligne-t-elle.

Par ailleurs, l'étude démontre que le Canada a probable-

ment vu plus de changements dans le rôle des femmes que tout autre pays européen. Mais pour la plupart — à l'exception du Québec —, les gouvernements canadiens ont laissé les familles à elles-mêmes pour tenter de s'adapter à ces changements. L'étude conclut que les gestes posés dans le domaine des congés maternels et parentaux ont été limités, que peu d'efforts ont été faits pour promouvoir et imposer de la flexibilité dans le milieu du travail, et qu'aucune direction claire n'a été prise en ce qui concerne la garde d'enfants.

### PORTES OUVERTES AUX HEC

*Le dimanche 31 janvier, de 11 h à 16 h*

Dans le cadre du Salon des études de l'Université de Montréal, l'École des Hautes Études Commerciales ouvre ses portes aux personnes intéressées par des études en gestion.

#### LE BACCALURÉAT ET SES EXTRAS

Tout spécialement pour les collégiens : de l'information sur le baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) et tous ses extras, notamment sur Virtuose, un programme avant-gardiste incluant l'usage de l'ordinateur portable, et sur le programme d'échanges internationaux *Passport pour le monde*.

#### LES MODULES ET LES CERTIFICATS EN GESTION

Douze domaines de spécialisation pour le certificat et une vingtaine de modules permettant d'acquérir rapidement des habiletés pratiques dans divers domaines de la gestion.

#### AU PROGRAMME

- **STANDS** sur les programmes d'études et le Service de placement.
- **VISITES GUIDÉES**, incluant les salles de classe branchées en réseau et la nouvelle salle des marchés alimentée en données financières en temps réel, une salle de classe unique au Canada.
- À 14 h : **CONFÉRENCE** sur le programme d'échanges internationaux *Passport pour le monde*. Amphithéâtre IBM

Navette entre l'École des HEC et le pavillon principal de l'Université de Montréal.

STATIONNEMENT GRATUIT

Université de Montréal

École des Hautes Études Commerciales  
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal  
(514) 340-6000 www.hec.ca



Pierre S. Pettigrew

## POUR UNE POLITIQUE DE LA CONFIANCE

ESSAI POLITIQUE

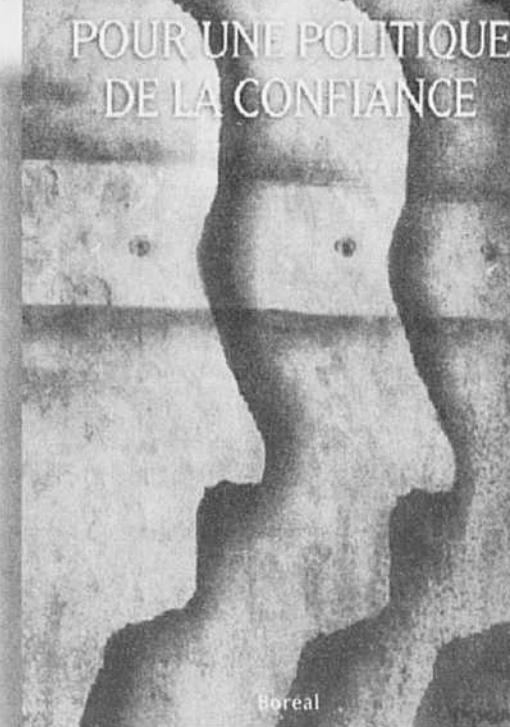
« C'est superbement écrit, fort bien appuyé sur l'érudition d'un politique qui lit "de un à deux livres par semaine", beaucoup réfléchi. Sa vision du rôle des pouvoirs politiques face aux puissances économiques est celle d'un grand intellectuel. [...] Pierre Pettigrew nous offre là une réflexion intellectuelle d'une qualité rare, surtout chez un politicien en exercice. Lucien Bouchard devrait le lire pour s'en inspirer. Et Jean Chrétien pour comprendre. »

MICHEL VASTEL, *Le Droit*

« De bonnes soirées en perspective pour analyser la pensée politique d'un ministre en exercice. »

PIERRE MAISONNEUVE  
Maisonneuve à l'écoute, RDI

272 PAGES • 24,95 \$


<http://www.editionsboreal.qc.ca>

Boreal  
Qui m'aime me lise.

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Timor oriental

## Gusmao met en garde contre un retrait prématuré

Jakarta — Le chef de la guérilla de Timor-Oriental Xanana Gusmao a mis en garde les autorités indonésiennes contre un retrait précipité, 48 heures après l'offre surprise d'indépendance formulée par Jakarta.

Depuis la prison Cipinang de Djakarta, où il purge depuis 1992 une peine de 20 ans, il s'est félicité devant les journalistes de l'initiative des autorités indonésiennes. Il leur a toutefois demandé de désarmer les factions en lutte et de favoriser un cessez-le-feu avant de se retirer de la partie orientale de l'île. Tout retrait précipité hypothéquerait son avenir, a-t-il estimé.

Des affrontements sanglants touchent en effet chaque jour le territoire, contraignant des milliers de personnes à fuir leurs villages. Les divisions entre factions timoraises attisent les craintes d'un retour à la guerre civile si les autorités indonésiennes maintiennent leur proposi-

tion, formulée mercredi, d'envisager l'indépendance de l'ancienne colonie portugaise, envahie en 1975 et annexée l'année suivante, peut-être dès l'an prochain. Des discussions sur Timor-Oriental menées sous l'égide de l'ONU devaient être consacrées vendredi à établir un projet d'autonomie pour le territoire, ont déclaré les négociateurs.

S'adressant aux journalistes, Nugroho Wisnumurti, directeur général des affaires politiques du ministère indonésien des Affaires étrangères, avait déclaré jeudi que l'indépendance du Timor-Oriental était seulement «une deuxième option», et un «scénario du pire». Pour Wisnumurti, il s'agit maintenant d'apporter des «précisions» après l'annonce surprise mercredi du gouvernement indonésien qui s'est dit prêt à accorder l'indépendance au Timor-Oriental.

Agence France-Press



Xanana Gusmao

Espoir d'un «Dayton» pour le Kosovo

## Tous invités à Rambouillet

Un nouveau massacre vient porter ombrage à la diplomatie

D'APRÈS AP, CP ET AFP

Londres — La communauté internationale veut faire de Rambouillet le «Dayton» du Kosovo. Le Groupe du contact pour l'ex-Yougoslavie a adressé hier aux Serbes et aux séparatistes albanais une sommation à négocier, fixant un calendrier serré assorti d'une menace d'intervention militaire.

Sur le terrain, un nouvel incident est venu souligner l'urgence et rappeler si besoin était le massacre de Racak, ces images d'horreur qui, il y a deux semaines, ont réveillé la détermination occidentale: au moment où les Six du Groupe de contact (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie et Russie) se retrouvaient à Londres, sur le terrain, 24 Albanais étaient tués lors d'un affrontement avec les forces serbes.

Les parties ont désormais 21 jours au plus pour faire la paix. En vertu du plan d'action des Six, les discussions entre représentants de Belgrade et des Albanais du Kosovo, sous l'égide des chefs de la diplomatie française et britannique, commenceront le 6 février à Rambouillet, près de Paris, et devront s'achever sept jours plus tard. Un délai qui sera prolongé d'une semaine si les discussions avancent bien.

L'objectif est simple: pour éviter une nouvelle tragédie humanitaire et la guerre totale qui risque de reprendre au printemps, il faut garantir à la province séparatiste une «autonomie substantielle» au sein de la Serbie, la communauté internationale excluant toute indépendance.

L'heure ne semble donc plus aux tergiversations. Les «parrains» vont se rendre à Pristina et à Belgrade dans les prochains jours pour présenter ce plan, qui devait dès hier ou aujourd'hui se voir adjoindre une sévère mise en garde militaire venue de l'OTAN.

«Nous avons été patients assez longtemps, c'est le moment d'avancer dans une nouvelle direction», a déclaré le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook. La veille, Paris et Londres

avaient affiché une fermeté conjointe, se disant prêts à envisager l'envoi de troupes terrestres pour «accompagner la mise en œuvre d'un accord négocié». Ou, à défaut, à considérer «toutes les options». Aux Etats-Unis, jusque-là plutôt réticents, le président Bill Clinton s'est dit prêt à soutenir cette stratégie «par la menace du recours à la force» et a réuni ses conseillers à la sécurité nationale.

Dans le même temps, les Serbes doivent arrêter «toutes actions offensives et de répression» au Kosovo et permettre le retour des personnes déplacées. Belgrade doit aussi autoriser le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à enquêter sur le massacre de Racak.

Quant à l'UCK, l'Armée de libération du Kosovo, elle partage avec les forces serbes la responsabilité de l'escalade de la violence, selon les Six. Les deux parties seront «tenues responsables si elles ne saisissent pas l'occasion qui leur est offerte» de mettre fin au conflit.

Pour le reste, l'initiative politique reprend les grandes lignes du projet concocté depuis plusieurs mois par Christopher Hill, l'émissaire américain pour le Kosovo, laissant en suspens pendant trois ans la question de l'indépendance.

### Le Canada est prêt

Le ministre canadien de la Défense, Art Eggleton, a affirmé hier que le Canada était prêt à déployer des soldats dans l'éventualité de frappes contre les forces yougoslaves au Kosovo, tout en soulignant que l'OTAN n'a pas encore fait de demande en ce sens.

Dans l'attente de réponses officielles aux injonctions internationales, les premiers signaux sont peu encourageants: les Serbes refusent de s'asseoir à la même table que l'UCK tant qu'elle ne renonce pas à la violence et, hier, le bureau de Slobodan Milosevic a indirectement rejeté l'idée d'une conférence internationale, prônant au contraire des discussions directes, sur place, entre «les communautés nationales vivant au Kosovo» et sans mentionner la réunion



YANNIS BEHRAKIS REUTERS

En route vers la morgue.

du Groupe de contact. Les autorités de Belgrade ont rejeté «toutes les menaces militaires qui visent à l'emploi de la force dans le règlement des problèmes du Kosovo».

Côté albanais, si le «président» du Kosovo, Ibrahim Rugov, se dit prêt à négocier et appelle toutes les factions séparatistes à se rallier à lui, l'UCK, elle, rejette depuis toujours l'idée d'une conférence qui parlerait d'autre chose que d'indépendance. Elle veut que les Serbes cessent d'abord la répression.

### Un minibus criblé de balles

Pendant ce temps, sur le terrain, c'est l'escalade. A Rogovo (70 kilomètres au sud-ouest de Pristina, non loin de la frontière albanaise) hier, plusieurs des 24 victimes albanaises portaient l'uniforme de l'UCK et des armes gisaient non loin des cadavres, des hommes pour la plupart, retrouvés dans un minibus criblé de balles. Les observateurs de la Mission de vérification (MVK) de l'OSCE, arrivés sur place quelques heures plus tard, se sont dits «choqués».

Au cours d'une conférence de presse, le chef de la KVM a déclaré: «La mort d'Albanais dans le village de Rogovo est condamnée par la Mission comme un autre coup porté à nos efforts pour parvenir à une solution pacifique ici, comme environnement nécessaire aux négociations politiques qui permettraient de parvenir à une solution durable au conflit».

L'officier britannique a ajouté que les autorités yougoslaves avaient immédiatement accepté la création d'une commission d'enquête conjointe à laquelle participera l'équipe de médecins légistes finlandais de la KVM, ce dont il s'est félicité.

D'autre part, sept Serbes ont été blessés, dont six grièvement, par une explosion survenue hier soir dans un café dans le centre de Pristina, chef-lieu du Kosovo, ont indiqué à l'AFP des policiers sur place. Une grenade de fabrication chinoise a été jetée peu avant 21h par une fenêtre latérale du café tenu par un Serbe et fréquenté uniquement par des Serbes, selon un des policiers, qui menaient une enquête.

## Trois questions Ramos Horta

LE MONDE

Prix Nobel de la paix 1996 et dirigeant de la résistance timoraise en exil, comment réagissez-vous à l'évocation, par le gouvernement indonésien, d'une possible indépendance de Timor-Oriental?

Je suis ravi de cette prise de position de Jakarta. Mais, sur le terrain, à Timor-Oriental, la réalité montre que les comportements des Indonésiens n'ont pas changé, avec les violations constantes des droits de l'homme par les militaires et les groupes paramilitaires financés et entraînés par l'armée. Les Timorais ont de quoi être inquiets.

Pensez-vous que Djakarta soit prêt à organiser un référendum d'autodétermination?

Je l'espère, mais j'en doute. Il est vrai que les Indonésiens sont conscients de l'ampleur de l'opposition à l'occupation de Timor-Oriental, sur le terrain et sur le plan international. La société indonésienne n'est plus, ni psychologiquement ni émotionnellement, préparée à soutenir la politique de son gouvernement à l'égard de Timor. Mais je me

méfie des autorités de Jakarta. Pour nous donner confiance, il faut que les groupes armés à Timor-Oriental soient démobilisés et que l'Indonésie retire ses forces sur l'ensemble du territoire. Il faut que les prisonniers politiques soient libérés et que s'ébauche un processus démocratique, en coopération étroite avec les Nations unies, afin que le peuple timorais puisse décider de son avenir. Si les Indonésiens font de tels gestes, alors je leur ferai confiance.

Certains évoquent déjà le risque d'une guerre civile intertimoraise après l'indépendance. Cela avait été le cas avant l'invasion indonésienne de 1975, à la suite du retrait du Portugal. Qu'en pensez-vous?

Une guerre civile reste possible si l'Indonésie la finance. En ce qui concerne le Conseil de la résistance, nous nous voulons tolérants et prôtons une politique de réconciliation nationale. Nous proposons qu'un gouvernement de transition prenne en main les affaires du pays. Les Timorais qui ont collaboré avec l'Indonésie pourront participer à un tel gouvernement.

Un rapport de la police fédérale helvétique

## La Suisse lessive toujours beaucoup d'argent sale

AGENCE FRANCE-PRESSE

Berne — La Suisse n'usurpe pas sa réputation de lessiveuse de l'argent sale de tous les trafics et elle a laissé s'installer la prostitution et la drogue, selon un rapport publié hier à Berne par la police fédérale.

Quatre-vingt dix sociétés ayant leur siège en Suisse sont soupçonnées d'actes criminels avec la seule mafia russe, indique ce rapport qui s'est penché sur les grandes affaires criminelles des dix dernières années.

687 ressortissants suisses et étran-

gers ayant des liens avec le crime organisé russe sont soupçonnés dans 153 affaires criminelles rapportées. 36 affaires ont démarré ou transité — avant de toucher la Suisse — dans 28 pays comme par exemple l'Italie, la Russie, les Etats-Unis, le Canada, la Colombie, le Mexique, la Croatie, le Brésil, le Liban, l'Albanie et la Turquie. Le crime organisé se sert de la Suisse pour effectuer des transactions à partir d'argent sale, selon la police, qui ne mentionne aucun montant.

Si le crime ou délit est généralement commis à l'étranger, sa trace se

retrouve en Suisse où sont reconvertis narcodollars et fausse monnaie: les cantons de Zurich, de Genève et du Tessin voisin de l'Italie, «points névralgiques de la place financière suisse», sont ainsi les plus souvent mentionnés dans le rapport.

Selon Anton Widmer, directeur de la police, la position centrale de la Suisse, sa stabilité politique et les prestations de sa place financière sont attrayantes.

Les délits les plus fréquemment répertoriés sont le soutien ou la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent et l'escroquerie.

La Suisse fait obligation depuis avril 1998 aux banques et autres institutions fiduciaires de signaler à la police tout doute sur l'origine d'argent. Et elle a récemment signé des accords de coopération avec la France et l'Italie et doit le faire avec l'Allemagne et l'Autriche.

La fausse monnaie a également connu une progression au premier semestre 1998. Cela est notamment dû à une importante saisie de faux dinars du Bahreïn d'une valeur totale de quelque 540 millions de francs suisses (385 millions de dollars, 340 millions d'euros).

Mais le rapport insiste aussi sur un autre marché lucratif, celui de la prostitution: «artistes de cabaret» venus en «séjour touristique» d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est, «masseuses scandinaves» dont les adresses remplissent des pages de journaux, «la traite des femmes constitue une véritable branche économique», affirme le rapport.

Le pays découvre aussi ses pédophiles fortunés qui recrutent dans les pays en développement et sur Internet. Le nombre de jugements pour des actes sexuels avec des enfants est passé de 59 en 1992 à 272 en 1996.

## Non-romantiques vous abstenir!



Découvrez les avantages de résider dans le quartier du romantisme, le Vieux-Montréal. Pour tout connaître sur les projets résidentiels de qualité qui y sont offerts, demandez un exemplaire gratuit de notre dépliant carte postale.

(514) 872-2040

Vieux-Montréal

Parce que la vie est une carte postale

**Solde** jusqu'à **70%** boutique

**MOUSSELINÉ**

HOMME • FEMME

1180, rue Ste-Catherine Ouest • 878-0661

**SOLDE D'HIVER**

Du 23 janvier au 13 février

REMISES de 20% à 40% sur tous les meubles

**AS**

LA GALERIE ART SELECT INC.

100, avenue Laurier Ouest  
Montréal (Québec) H2T 2N7  
Tél.: (514) 273-7088

Fermé les dimanches et lundis

## Le sérieux et la bohème

10<sup>ème</sup> SAISON 1998-1999

HAYDN — Trois symphonies de la maturité: no 43, 50 et 54  
MOZART — Concerto pour piano no 9 en mi bémol majeur K. 271 (soliste: Mireille Lagacé).

Vendredi 5 février 1999, 20h

ORCHESTRE BAROQUE DE MONTRÉAL  
Joël Thiffault Directeur artistique

STATIONNEMENT INTÉRIEUR

Centre Pierre-Péladeau  
Salle Pierre-Mercure  
300, boul. de Maisonneuve Est, Montréal  
rue Sanguinet / Berri-UQAM  
Billets: 987-6919 / Admission: 790-1245

Informez-vous maintenant de nos tarifs ABONNEMENT en téléphonant au (514) 272-7714

## LE MONDE

Le procès de Bill Clinton

## Ajournement d'une semaine

### La Maison-Blanche craint un «Monicashow»

ASSOCIATED PRESS ET AFP

Washington — Le Sénat à majorité républicaine a voté la suspension pour une semaine, jusqu'au 4 février, du procès en destitution de Bill Clinton. Pendant ce temps, les «managers» et les avocats de la Maison-Blanche enregistreront les dépositions des trois témoins, dont Monica Lewinsky.

Dans une résolution adoptée par 54 voix contre 44 jeudi soir, les sénateurs ont établi un projet de calendrier pour la suite — et fin — du procès, envisageant un vote final sur les articles de destitution avant le 12 février à midi.

Les auditions des témoins commenceront lundi par la «star» Monica. Mardi et mercredi, ce sont Vernon Jordan, l'ami de Bill Clinton, puis Sidney Blumenthal, conseiller de la Maison-Blanche, qui déposeront devant les procureurs républicains de la Chambre des représentants et les avocats de Bill Clinton, sous la présidence d'un sénateur de chaque camp.

Au moins 18 heures avant chaque déposition, les «managers» (procureurs) devront fournir aux avocats de Bill Clinton la liste de toutes les preuves qui seront produites pendant les dépositions.

## Interrogatoires cadrés

Ces dernières seront enregistrées en vidéo et des transcriptions en seront faites. Des enregistrements qui resteront confidentiels, à moins que le Sénat ne décide par un vote de les rendre publics. Les interrogatoires seront très cadrés, limités aux sujets déjà inscrits dans les articles de destitution: les procureurs ne pourront par exemple pas élargir le débat à d'autres relations féminines supposées du pré-

sident, en dehors de Mlle Lewinsky et de Paula Jones.

Toute convocation d'autres témoins nécessiterait au préalable le feu vert des leaders démocrate et républicain du Sénat.

Une fois ces questions réglées, le Sénat se prononcera, à partir de jeudi prochain, sur l'éventualité de faire comparaître un ou plusieurs témoins, en chair et en os — et en séance publique —, à la barre de la Chambre haute. En ce cas, les avocats de la présidence auraient 24 heures pour demander celle de témoins supplémentaires.

A l'issue de tout éventuel témoignage additionnel, chaque partie aurait alors trois heures pour présenter ses arguments finaux. La parole sera en premier aux avocats de Bill Clinton.

Ensuite, le Sénat devrait voter pour décider si ses délibérations sur le verdict se dérouleront à huis clos ou seront publiques. A l'issue des débats, le vote devra intervenir au plus tard le hier 12 février.

La Maison-Blanche a accentué hier ses critiques contre les républicains, les accusant d'avoir perdu tout sens d'équité dans le procès de destitution de Bill Clinton, craignant le spectacle d'une déposition publique de Monica Lewinsky au Sénat.

«Nous sommes profondément préoccupés par cet apparent abandon des règles bipartisans», a déclaré hier un membre de l'équipe présidentielle ayant requis l'anonymat. «Et nous sommes aussi inquiets de constater que le procès pourrait maintenant théoriquement traîner en longueur alors que le grand public en réclame clairement la fin», a-t-il ajouté.

«C'est devenu un procès républicain», a pour sa part affirmé le sénateur John Rockefeller en traduisant le sentiment de nombre de ses collègues.

## Fin de l'enquête sur la mort de Diana

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Les magistrats instructeurs ont achevé leurs investigations dans l'enquête sur l'accident mortel de la princesse Diana le 31 août 1997 à Paris, a-t-on appris hier auprès du parquet de Paris. Les juges d'instruction parisiens Hervé Stéphan et Marie-Christine Devidal ont notifié cette décision aux avocats des neuf photographes et au notaire de presse mis en examen pour «non-assistance à personnes en danger» et «blessures et homicides involontaires», ainsi qu'aux parties civiles.

Le parquet de Paris a précisé dans un communiqué que cet avis a pour objet de notifier aux parties la fin de l'instruction. «Elles disposent alors d'un délai de vingt jours pour demander éventuellement aux magistrats instructeurs toutes investigations supplémentaires», ajoute le parquet.

Elles peuvent aussi, dans le même délai, «saisir la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris du rejet de leur demande, ou d'éventuelles nullités de procédure», est-il indiqué.

Dans le cas contraire, le dossier sera communiqué au parquet de Paris qui disposera d'un délai de trois mois pour faire connaître ses réquisitions définitives sur la suite qu'il souhaite voir réserver à ce procédure, précise le communiqué.

Quelles que soient les réquisitions du parquet, la décision finale de ren-

voyer ou non les photographes en correctionnelle reviendra cependant aux seuls juges Hervé Stéphan et Marie-Christine Devidal.

Cela fait 17 mois que les juges, assistés des policiers de la brigade criminelle, de la gendarmerie et d'experts judiciaires tentent de préciser les causes exactes de la mort de la princesse Diana, de son ami Dodi Al-Fayed et de leur chauffeur Henri Paul, dans la nuit du 30 au 31 août 1997 à Paris.

Leurs investigations ont révélé que la Mercedes de Diana, poursuivie par des photographes de presse, roulait à vive allure lorsqu'elle a fini sa course contre le 13<sup>e</sup> pilier du tunnel du Pont de l'Alma, et que son chauffeur se trouvait en état d'ébriété. Malgré de minutieuses recherches, l'enquête n'a pas permis de retrouver la Fiat Uno blanche qui semble avoir légèrement heurté la Mercedes juste avant l'accident.

Aucun élément n'est en revanche venu conforter l'hypothèse d'un complot, souvent évoqué par le père de Dodi, le milliardaire égyptien Mohamed Al-Fayed, propriétaire de l'hôtel Ritz, qui assurait la sécurité de la princesse.

Quant à l'éventuelle mise en cause des photographes, elle reposera sur l'analyse juridique de leur comportement avant et juste après l'accident.

Mais selon des sources judiciaires, il paraît acquis qu'au moins plusieurs d'entre eux bénéficieront de non-lieux.

COLOMBIE

## La foule à l'assaut de la Croix-Rouge

AGENCE FRANCE-PRESSE

Arménie — Une foule de sinistrés du séisme s'est lancée hier matin, en brandissant des machettes, des bâtons et des cocktails molotov, à l'assaut du siège provisoire de la Croix-Rouge à Armenia, pour faire main basse sur «tout ce qui peut se manger».

«On a faim», ont hurlé les attaquants au 5<sup>e</sup> jour du séisme qui a fait plus de 1500 morts et 250 000 sans-abri. «Y a plus rien ailleurs, mais ici y a», a crié à l'AFP un jeune assaillant.

Les forces armées qui ont occupé depuis jeudi tout le centre de la ville pour arrêter les pillages et mises à sac de tous les commerces, n'ont pas pu contenir les assauts de la foule. Elles n'ont pas tiré.

Le siège de la Croix-Rouge n'étant pas un dépôt, les assaillants sont repartis les mains presque vides.

Mais, dans divers autres quartiers d'Arménie, des scènes semblables se sont répétées, malgré la présence de la roupe. Mais sans grand succès là aussi, tout étant déjà vide.

A Genève, un porte-parole de la Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge a estimé que la foule avait réagi par panique et désespoir.

«La panique a pu aussi être renforcée par le déploiement de forces de l'ordre qui a pu faire craindre une suspension des secours, a ajouté le porte-parole Yves Bellego.

L'ampleur des dégâts, le manque de nourriture et d'eau potable peuvent expliquer la réaction, a dit ce porte-parole



HENRY ROMERO REUTERS

Faim et désespoir à Armenia.

de la fédération, qui regroupe les différentes sociétés nationales de Croix-Rouge. Les autorités colombiennes avaient mobilisé depuis la veille 2600 soldats et 700 policiers armés de fusils et de mitraillettes pour empêcher les mises à sac systématiques.

«On ne peut pas tirer comme ça, sur

des gens qui ont faim», a dit un soldat. La TV a montré des policiers, brandissant une matraque, «prier» les pillards de sortir d'un supermarché, même s'ils avaient un sac plastique sur l'épaule.

«Comme dans le monde entier quand ça va mal», a tenu à préciser à l'AFP,

un membre de la Croix-Rouge, les mises à sac sont «hélas chose courante».

Mais, bien plus grave, ont aussi reconnu à l'AFP des équipes internationales de secours, des «bandes de jeunes délinquants désœuvrés» sont venus bien vite, d'autres grandes villes comme Cali ou Medellín.

Presse indépendante

## Reporters sans frontières dénonce la répression à Cuba

ASSOCIATED PRESS

Paris — L'offensive visant la presse indépendante se poursuit à Cuba. Hier, Reporters sans frontières protestait contre l'arrestation de six journalistes indépendants depuis le 18 janvier et s'inquiétait pour la santé de l'un d'entre eux, en grève de la faim et de la soif depuis son arrestation.

Depuis le 22 janvier, trois journalistes de l'UPECI (Union de journalistes et écrivains cubanos indépendantes) ont été arrêtés: la directrice

de la fédération, Maria de los Angeles Gonzalez, dont on ignore toujours où elle est détenue, le photographe Santiago Martínez Trujillo et le journaliste Nancy Solongo.

Le journaliste Angel Pablo Polanco, de l'agence CPI (Cooperativa de periodistas independientes) et Pedro Arguelles Moran, de l'agence Cuba Press, ont eux aussi été arrêtés.

L'organisation de défense de la liberté de la presse s'inquiète pour Jesus Joel Diaz Hernandez. Ce journaliste de l'agence CAPI (Cooperativa avilena de

periodistas independientes) a cessé de s'alimenter et de boire depuis son arrestation le 18 janvier, immédiatement suivie d'une condamnation à quatre ans de prison pour «dangereosité» et conduite «en contradiction avec la morale socialiste». Ses parents lui ont rendu visite le 26 janvier et l'ont trouvé «très affaibli», ajoute RSF.

Reporters sans frontières rappelle le sort de deux autres journalistes toujours incarcérés à Cuba, pour «outrage» envers Fidel Castro: l'un a été condamné à six ans de prison en

1997, l'autre est détenu sans jugement depuis octobre.

Pour RSF, qui demande à La Havane de «mettre fin aux arrestations arbitraires et à la campagne de harcèlement», les journalistes indépendants sont arrêtés et condamnés «uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression».

Elle demande aussi aux autorités européennes de prendre cette situation en compte, alors qu'est envisagée l'intégration de Cuba au groupe des pays ACP, qui bénéficie d'aides de l'UE.

DU SOLEIL  
DU SABLE  
DU GOLF

UN SÉJOUR  
AU MAROC  
VOUS  
INTÉRESSE ?

Afin de souligner son 10<sup>e</sup> anniversaire, le Regroupement des diplômés-es de l'UQAM vous a concocté un petit séjour au Maroc.

Un forfait d'une semaine de golf et de tourisme à Marrakech, au célèbre PALMERAIE GOLF PALACE, comprenant : Avion + demi-pension + golf à volonté ou autres activités + excursions, (repas inclus) + déplacements en autocar climatisé.

Prix : 1660 \$ (valeur estimée de 4200 \$)

Date : Du 30 mars au 6 avril 1999

Conditions : • Un acompte de 300 \$/personne est exigé au moment de l'inscription  
• Date limite de l'inscription : 15 février 1999  
• Pour réserver votre place : par téléphone : (514) 987-3000, poste 3788 par télécopieur : (514) 524-5570

ONDA  
Commandité par  
l'Office National  
des Aéroports  
(ONDA, Maroc)



Regroupement  
des diplômés-es  
de l'UQAM

10 ans  
Regroupement  
de TOUS les diplômés

### EL Édition Spéciale 1999

- ✓ Radio AM/FM avec lecteur CD
- ✓ Groupe électrique
- ✓ Régulateur de vitesse
- ✓ Puissant moteur VTEC
- ✓ Système d'entrée sans clef
- ✓ Deux coussins gonflables (SRS)
- ✓ Climatiseur
- et tellement plus...

\*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois, établis pour l'Acura 1.6EL 1999 (modèle MB454N). Total des paiements : 13 824 \$ / 15 744 \$. Un acompte de 1740 \$ / 0 \$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Le modèle offert peut différer de l'illustration. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. A la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. \*PDSF de 19 800 \$. Transport et préparation (850 \$), frais d'immatriculation, assurances et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

## Acura les concessionnaires fiables

GALERIES ACURA  
7100, boul. Métropolitain Est  
Anjou

ACURA DE LAVAL  
2500, boul. Chomedey  
Laval

ACURA GABRIEL  
4648, boul. Saint-Jean  
Dollard-des-Ormeaux

LUCIANI ACURA  
4040, rue Jean-Talon Ouest  
Montréal

ACURA BROSSARD  
9100, boul. Taschereau  
Brossard

ACURA PLUS  
255, boul. de la Seigneurie  
Blainville

## É D I T O R I A L

Moderniser  
et ouvrir la SQ

La Commission d'enquête sur la Sûreté du Québec, présidée par l'ancien juge Lawrence Poitras, rend de la SQ l'image d'une organisation désuète et fermée sur elle-même qui tolère la déviance au sein de son personnel. Le mal est profond, il est ancré, il est ancien. Il faut moderniser et ouvrir la SQ à la société civile. La première tâche consiste à convaincre ses membres d'accepter le diagnostic et de contribuer à la guérison.

cause du caractère public de l'enquête, les conclusions de la commission Poitras étaient prévisibles. Elles n'en ont pas moins l'effet d'un coup de poing. C'est que le verdict est lapidaire. C'est aussi que le diagnostic est posé à la suite d'un travail colossal de recherche et d'enquête, un travail d'une ampleur inédite s'agissant d'un corps policier au Québec. Les constats de la commission pourront difficilement être réfutés.

Il reste que même si la critique est sévère, la population ne doit pas confondre les genres. Si la SQ est dépeinte comme une organisation désuète et laxiste, la commission n'a pas décelé en son sein les germes de la corruption. La SQ n'est pas tombée aux mains de réseaux criminels. De même, les constats de la commission ne concernent pas le travail des patrouilleurs. La sécurité des citoyens n'est pas en péril.

Néanmoins, le mal qui gruge la Sûreté du Québec est grave. Et la commission illustre assez bien que les solutions appliquées à la pièce, comme celles préconisées par Guy Coulombe et Florent Gagné, qui se sont succédés à la tête de l'organisation depuis deux ans, ne sont pas suffisantes pour remettre la SQ sur les rails.

L'embauche d'un civil au sommet de l'état-major, le rehaussement des critères d'embauche pour favoriser la formation universitaire des officiers et des agents, l'ouverture à des entrées latérales de professionnels qui n'ont pas fait carrière dans la police, sont des mesures qui sont les bienvenues. Mais elles n'ont pour effet, comme le dit la commission Poitras, que de combler les failles apparentes sans s'adresser à la racine du problème.

Le rapport fait ressortir deux grandes lacunes au sein de l'organisation. D'abord, l'incapacité de la SQ à faire face à la déviance qui peut survenir en son sein. D'une part, l'organisation ne dispose pas des structures et des moyens pour repérer puis réprimer les actes de déviance. Le système disciplinaire est inefficace. L'omertà est la règle; les policiers se protègent les uns les autres. L'esprit de clan et la solidarité corporatiste sont érigés en système. Le syndicat des policiers (APQP) agit parfois comme «un adversaire de la Sûreté du Québec» et son pouvoir est démesuré.

Même si la commission n'a pas décelé un grand nombre de situations où des policiers ont volontairement enfreint la loi, elle fait ressortir un esprit de tolérance, un laxisme et une inefficacité dans la répression des méfaits qui minent la confiance en l'institution. De ce constat découle le remède qui se décline en une série de recommandations qui concernent les enquêtes internes, le processus disciplinaire, la déontologie policière et les relations de travail.

La réforme proposée est majeure en ce sens qu'elle se heurte à des habitudes ancrées, à des pouvoirs établis, à une «culture organisationnelle». Mais elle est nécessaire.

Les membres de la Sûreté du Québec, notamment les représentants de l'Association des policiers provinciaux, auraient tort de rejeter ces recommandations. Qu'ils lisent bien le rapport. Qu'ils écoutent les réactions angoissées dans la population. Le blason de la Sûreté du Québec est terni. La confiance est au plus bas. Qu'ils puisent au contraire dans ce rapport les motifs d'appuyer les changements qui sont proposés. Ne veulent-ils pas retrouver la fierté d'appartenir à une organisation crédible? Quant au syndicat, il n'a guère le choix d'accepter de restreindre l'étendue de son pouvoir. Sinon, il subira de force le changement.

Les  
membres  
de la SQ  
doivent se  
convaincre  
de la  
nécessité du  
changement;  
Québec  
a aussi  
ses torts.

L'autre grande lacune identifiée par la commission a trait au retard affiché par la SQ par rapport à d'autres grandes organisations comparables. Les technologies utilisées par la Sûreté du Québec sont désuètes. Les efforts de recherche et d'innovation sont presque inexistantes. La SQ abuse de certaines techniques d'enquête, de la surveillance électronique, du recours aux délateurs. Les modes de recrutement et de promotion ne sont pas adaptés aux besoins d'un corps de police moderne.

Ces retards, ces déficiences, ils peuvent être attribués à une mauvaise gestion. Mais le gouvernement du Québec a ses torts. Les compressions budgétaires ont eu leur effet. Les réformes nombreuses et simultanées, la réduction des effectifs, les attentes démesurées pour une police de l'an 2000 et l'embauche, en 1995, d'un nouveau directeur, Serge Barbeau, qui croyait que le principal problème de la SQ en était un de relations publiques.

Il va de soi que des redressements s'imposent. Il est clair que ces changements entraîneront des coûts. C'est le prix à payer. Après tout, la police est un outil essentiel de l'État puisque c'est elle qui détient le monopole de l'exercice de la violence légitime.

Parmi les moyens proposés par la commission pour aider à résoudre l'ensemble des problèmes qu'elle a constatés, plusieurs ont pour effet de soumettre la SQ à une plus grande transparence et de forcer le principal corps policier du Québec à rendre des comptes. La principale recommandation vise la création d'un conseil de contrôle permanent composé de sept personnes, majoritairement des civils, qui feraient rapport régulièrement à l'Assemblée nationale.

Ce contrôle externe de la SQ est l'une de ses planches de salut. On a vu l'effet de la commission Poitras. Elle n'avait pas encore présenté son rapport que des mesures correctrices étaient annoncées. Se sachant surveillée, une organisation marche généralement plus droit. En sus, ce conseil serait composé en partie d'experts en droit, en sciences sociales ou en relations de travail dont les avis seront utiles. Le contrôle exercé par cet organisme permettrait de déceler les problèmes avant qu'ils ne se généralisent. Et le dépôt de rapports à l'Assemblée nationale incitera les élus et les citoyens à être plus attentifs.

Pour que nous ayons le sentiment que ce rapport vaut les 20 millions de dollars qu'il a coûtés, Québec doit agir sans tarder. Évidemment, les réformes exigent des changements législatifs et administratifs qui s'étaleront sur plusieurs années. Mais le ministre Serge Ménard doit faire connaître les décisions du gouvernement d'ici à quelques semaines et non attendre des mois.

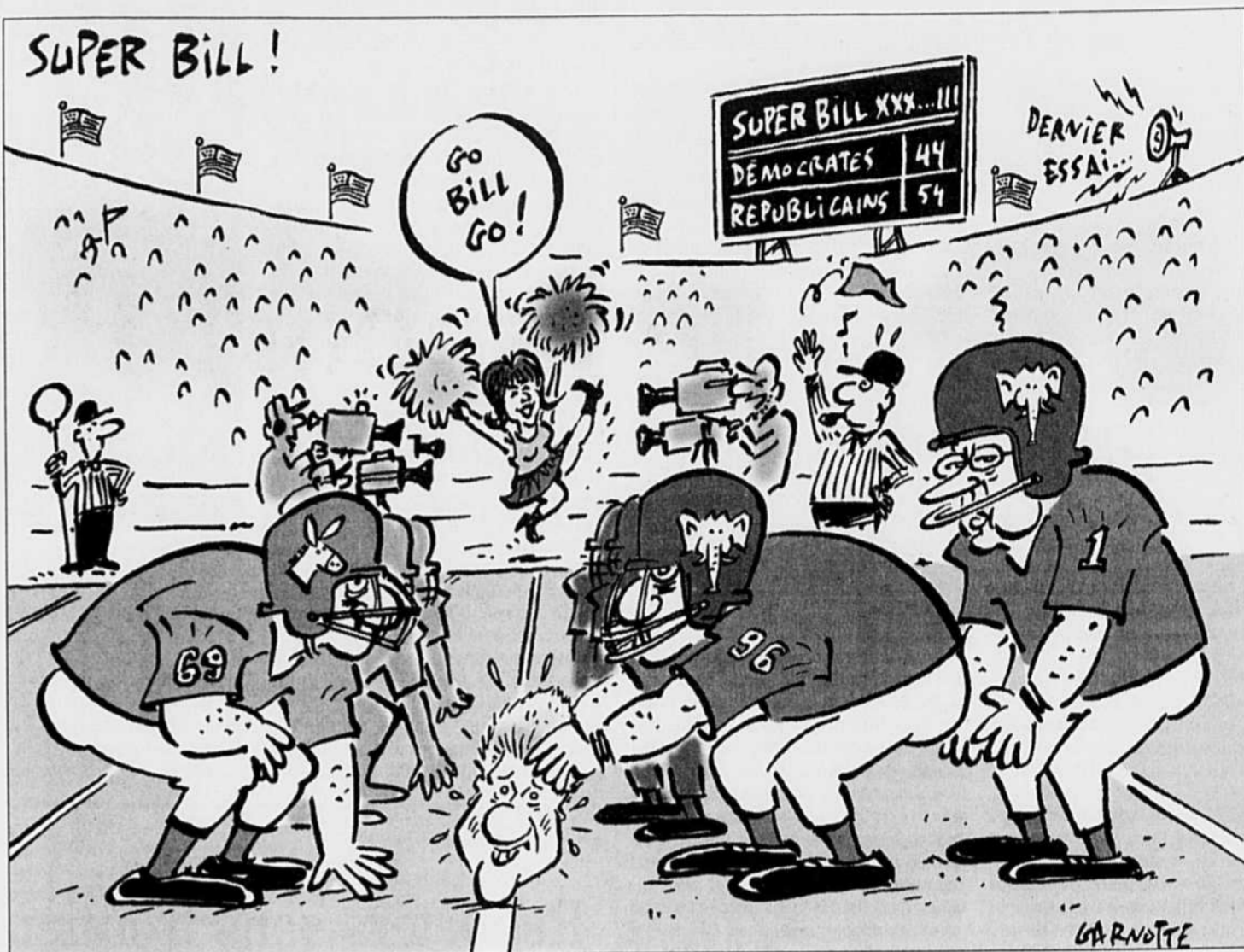
Entre-temps, les officiers nommément blâmés par la commission doivent être punis. Et ceux qui ont été félicités par la commission, notamment les trois inspecteurs qui sont à l'origine de cette enquête, rapidement réhabilités. Il faut des signes tangibles, à court terme, que le message de la commission a été entendu.

mvenne@qbc.clic.net

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,  
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT  
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## L E T T R E S

Le stade: une utopie  
de maquettiste

C'est vraiment effarant de constater ce qui advient au toit du stade: défoncé sous le poids de la neige! Ce toit suspendu ne couvre toutefois que 20 % de la superficie totale de toitures du stade. Ce qu'il en a coûté au cours des ans pour un concept de maquettiste: un toit ouvrant, porté par un «mât monumental»!

Il faut voir ici les coûts récurrents de reprises, les coûts incidents d'expertises, les procès interminables, les pertes en terme d'opération du stade, mais aussi et surtout l'investissement colossal de cette tour penchée, énorme monument de béton, dont la fonction intérieure est aussi aléatoire que celle des silos à l'abandon.

N'importe quel architecte ou ingénieur du Québec qui créerait une chose aussi inutile n'oserait se montrer le bout du nez.

On voudra comparer la destinée symbolique du toit suspendu à celle de la tour Eiffel, mais on est plus près du Titanic... sans iceberg. Les sports de grandes foules, sa destination première, n'en veulent pas. Peut-on encore trouver quelque affectation occasionnelle et partielle?

Que peut-on faire d'utile? À quoi peut servir l'immense déploiement de gradins qui entoure l'aire de jeux, ou d'exposition. Et en marge de cela, on parle d'agrandir le Centre des congrès! (Œuvre d'importation, on a vraiment construit une utopie de maquettiste.

Il faut ici autant d'imagination que pour trouver une fonction aux Silo n° 5 du port, mais l'effort déjà investi n'a pas de comparaison. Est-il à propos de lancer un concours d'idées? Pas seulement d'archi-

tectes, d'ingénieurs, à qui on réserve les œuvres modestes, mais aussi de concepteurs de grands spectacles (du genre du Cirque du Soleil) ou de grands déploiements, pour une certaine continuité. Autrement, on se trouve face à l'abandon et la perspective de ruines à visiter, comme pour le Parthénon ou la Tour penchée!

Enfin, le non-sens réduit l'imagination à néant. Je suis à court d'idées et, par mon expérience passée, je suis désolé de n'avoir rien de positif ou convaincant à proposer.

Jean Ouellet

Architecte, urbaniste et professeur  
Outremont, 21 janvier 1999

Le Québec accablé  
par les taxes

Écœuré! Écrasé! Désillusionné! En tant que Québécois, je me sens berné! Le ministère du Revenu du gouvernement du Québec a beau dénoncer le travail au noir et l'évasion fiscale, à pleines pages toutes noircies dans ce journal, le sujet ne m'émeut plus.

Le Québécois ordinaire est accablé par les taxes, les impôts, les permis, les amendes, etc., et par les leçons des professionnels de l'assistance sociale. Belles âmes, arrêtez de faire la morale aux contribuables les plus généreux du continent!

N'est-ce pas tout simplement merveilleux de voir à quel point le plaisir de payer des impôts et cotisations s'est accru au cours de ce siècle? Il a fallu attendre la Première Guerre mondiale pour voir apparaître l'impôt fédéral, la Deuxième pour la création de son pendant provincial, et les années 50

pour l'arrivée de la taxe de vente à 1 %.

La Révolution tranquille a permis aux personnes en soutane de défrayer sur-le-champ de leur ordre religieux en toute sécurité. Ils purent garder leur poste, devenir fonctionnaires syndiqués, avec assurance tous risques contre la paresse et la médiocrité, et se multiplier.

Puis vint la grande invention des années 60, la gestion avec un déficit planifié, l'instauration d'un déficit public, pour leur permettre de vivre au delà du raisonnable (salaire, prime, vacance, retraite, congé, etc.).

Depuis 30 ans, le Québec a vécu bien au delà de ses moyens! Notre dette publique est maintenant de 120 milliards; deux fois plus lourde, toutes proportions gardées, que celle de nos voisins ontariens. Le Québec est maintenant l'endroit en Amérique le plus endetté et le plus taxé.

Le contribuable québécois est l'un des plus imposés des sociétés industrialisées. Pourtant, au Québec, un enfant sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté, des maladies psychiatriques sont laissées à eux-mêmes et la misère est de plus en plus visible dans les rues.

La guerre au déficit se fait sur les plus démunis, les sans-défense. Ça saute aux yeux, un Québec exposé cotoie un Québec protégé.

Arrêtez! Arrêtez, gens de Revenu Québec, avec vos éternels reproches sur le travail au noir! Cessez d'accabler et de faire chanter les contribuables d'ici, qui ont de moins en moins de quoi vivre avec leurs revenus nets. Car la bonté n'est pas une ressource inépuisable.

C'est en regardant à l'intérieur de vos murs que des économies sont réalisables.

Jean-Charles Boucher  
Montréal, 28 janvier 1999

## REVUE DE PRESSE

## Des votes aristocratiques et ethniques

ANTOINE ROBITAILE

Le gouvernement Blair, en Angleterre, s'apprête à retirer le droit de vote aux 759 lords héréditaires d'Angleterre (dont 18 Canadiens!) autorisés à siéger à la Chambre haute. De quoi relancer la réforme de son équivalent canadien, le Sénat... c'est du moins ce qu'espèrent plusieurs éditorialistes et chroniqueurs du ROC (Rest of Canada).

L'éditorial du *Edmonton Sun* de lundi signalait que la réforme de la Chambre aristocratique britannique, qui pourrait être complétée avant l'été, «ferait du Sénat canadien la seule et dernière assemblée complètement non élue dans le camp des démocraties occidentales».

Certes, reconnaît le *Sun*, les politiciens canadiens diront que le contexte d'ici diffère de celui de l'Angleterre. Les lords héréditaires ne reçoivent pas «de chèque de paie». De plus, argue le *Sun*, ils sont apolitiques, alors que «le Sénat canadien a toujours été un pion obéissant aux vœux des premiers ministres». Bref, le Sénat est pire que la Chambre des lords.

Alors, lorsque cette dernière sera composée en partie de membres élus, «voulons-nous vraiment que notre Sénat demeure le dernier bastion du copinage antidémocratique en Occident? Un objet d'embaras sur la scène internationale?»

Venant de l'Ouest, la critique ne surprend guère. Pourtant, la chroniqueuse Rosemary Speirs, du *Toronto Star*, plutôt libérale, en remettait mardi dernier. Le Canada risque, selon elle, de devenir une des seules démocraties à accepter ouvertement «le principe de patronage du premier ministre». Speirs affirme que, de par le monde, les institutions comparables sont très rares. «En Malaysia, 40 % de la Chambre haute est nommée afin de refléter les minorités nationales. Mais le reste est élu.»

Selon Speirs, avec la réforme de Blair, «il deviendra de plus en plus difficile pour le pouvoir canadien de ne pas réformer le Sénat».

Des votes aristocratiques, passons aux votes ethniques. Après Parizeau, Thériault? Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a en effet subi les foudres d'éditorialistes du ROC cette semaine après avoir proposé «que [sa] province devienne la première au Canada — et une des premières institutions de la planète — à garantir des sièges de la législature à des autochtones».

Selon le *Post*, non seulement «une telle mesure contrevient-elle aux articles de la Charte des droits et libertés sur l'égalité», mais «plusieurs de ceux qui en bénéficieraient n'en veulent pas».

Le *Post* cite en exemple le chef George Ginnish, qui soutient que ce n'est pas en garantissant un certain nombre de sièges aux autochtones que leur voix sera mieux entendue.

De plus, une telle mesure créerait des précédents: «[...] Elle inciterait d'autres groupes, comme les anglophones du Québec ou les francophones du ROC, à réclamer la même chose.»

Même indignation dans le *Calgary Herald*, mercredi: «Thériault a été séduit par des idées tordues et paternalistes selon lesquelles pour démontrer que tout le monde est égal, on doit insister sur nos différences.» Le *Herald* insiste: «Les gens de même couleur ou de même origine ethnique ne forment pas des blocs de pensée monolithiques: tous les Amérindiens ne sont pas des libéraux; tous les fermiers de l'Ouest ne sont pas réformistes; tous les francophones du Québec ne sont pas séparatistes.»

Le *Sun* affirme que la proposition de Thériault fait penser à celle qui avait été proposée au Nunavut: «que la moitié des sièges soit réservée à des femmes».

Améliorer la représentation de tous les groupes dans la société canadienne n'est certes pas une mauvaise idée, concède le *Sun*. Mais il y a d'autres avenues pour le faire: «Un mode de scrutin proportionnel serait une mesure beaucoup plus démocratique.» Quant aux sièges ethniques? «L'idée d'une représentation mixte, au Nunavut, a été reléguée aux

oubliettes. La proposition ignoble de Thériault mérite le même sort», conclut le *Herald*.

Enfin, comme on le notait récemment dans cette chronique, l'arrivée de l'euro influe sur les débats d'ici. Le *National Post* réagissait en éditorial, jeudi, à une déclaration du vice-premier ministre Bernard Landry soulevant la question.

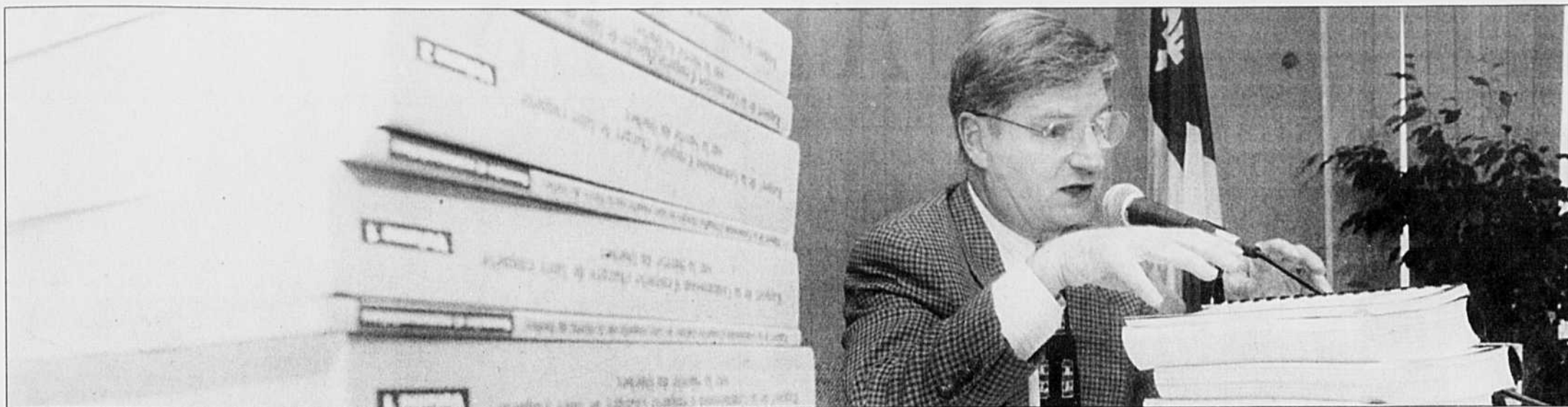
Ce dernier, la veille, avait taxé de «nationalisme étroit» le refus conjoint du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, et du gouverneur de la Banque du Canada, Gordon Thiessen, d'envisager une monnaie commune nord-américaine. «Le projet [de Landry] de lier le «huard déclinant» au puissant billet vert signifie rien de moins que la Réserve fédérale américaine déterminerait désormais les politiques monétaires canadiennes telles que les taux d'intérêt.»

Le *Post* affirme ensuite que, dans l'éventualité d'une indépendance du Québec, le nouveau pays «aurait deux options monétaires: une nouvelle monnaie (le «René»?) ou le dollar américain». Selon le *Post*, la seconde option requerrait des ajustements économiques importants ayant pour conséquences logiques «une production déclinante, un chômage en hausse et des salaires en chute libre. Ce qui n'est pas très attirant.»

En adoptant le dollar américain, Montréal transférerait sa subordination monétaire d'Ottawa, «qui consacre des subsides pour compenser les périodes de ralentissement économique», à Washington, «qui ne donnerait rien et n'accepterait jamais une telle chose».

Le *Post* conclut: «Si M. Landry cherche à améliorer la productivité, il devrait réduire les impôts, réformer l'aide sociale et réduire le fardeau réglementaire des entreprises. [...] Mais cela aiderait le peuple du Québec à devenir plus indépendant — ce qui ne l'intéresse nullement.»

## IDÉES



Les  
enquêteurs  
de la Sûreté  
emploi de  
façon abusive  
leurs  
pouvoirs  
d'arrestation  
et de  
détention

## Le rapport Poitras

*Avec l'affaire Matticks, la Sûreté du Québec venait de se tailler une place peu enviable au palmarès des corps de police rendus tristement célèbres par les scandales de corruption*

Voici un extrait du volumineux rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques de la Sûreté du Québec, communément appelée commission Poitras

**L**a Commission a d'abord identifié les problèmes qui étaient attribuables à la Sûreté du Québec, dans son ensemble, mais dont elle pouvait reconnaître les impacts aux enquêtes criminelles et aux enquêtes internes.

Au premier plan, la Sûreté du Québec accuse un retard important sur les organisations policières performantes comparables. Ce retard est dû en partie aux périodes de gel d'embauche, dont les effets n'avaient pas été envisagés. Si la Sûreté du Québec n'arrivait pas à prévoir, c'est beaucoup en raison de son absence de mémoire corporative. À cet égard, la Sûreté du Québec ne connaît d'elle-même que ce que ses membres se sont transmis «de père en fils».

Les compressions budgétaires ont aussi fait leur oeuvre, rajoutant à cela, qu'en ces périodes, on favorisait les opérations conventionnelles au détriment du développement informatique et technologique. Le résultat des opérations de la Sûreté du Québec devait faire la preuve de la performance de celle-ci.

La Sûreté du Québec ne s'est pas préoccupé en temps opportun d'entreprendre, de façon convaincante, une véritable opération Mission, Vision, Valeurs, issue de ses troupes, dont le produit collerait aux valeurs de notre société libre et démocratique, qui s'était donné des chartes des droits et libertés.

Les policiers de la Sûreté du Québec ont craint de perdre leur place sur l'échiquier policier provincial à l'occasion des réformes, sans compter que la division s'installait à l'interne prenant appui sur la césure entre les enquêtes et la patrouille et entre les policiers, les gestionnaires et les civils.

En fait, le retard à lui-même provoqué la résistance au changement, les membres de l'organisation voyant en celui-ci l'édification de leur propre perte.

Aux yeux de plusieurs, avec l'affaire Matticks, la Sûreté du Québec venait de se tailler une place peu enviable au palmarès des corps de police rendus tristement célèbres par les scandales de corruption et d'abus policiers. Or, la Commission se rend compte que la Sûreté du Québec ne connaît ni ne reconnaît la déviance en son sein. Étant incapable de poser un diagnostic sérieux, la Sûreté du Québec ne peut ni prévenir, ni corriger, ni sanctionner les déviations. Il en résulte un sentiment d'immunité et d'impunité de la part de ses membres, et ce, à l'égard de comportements déviants de toute nature, sentiment renforcé par la loi du silence et par la machine à rumeurs. La tentative sérieuse, en 1996, de donner à l'éthique la place qui lui revient au sein de la Sûreté du Québec, aura-t-elle fait de se retrouver sur la voie d'évitement.

La Commission a aussi examiné la gestion de la Sûreté du Québec. Elle a pu constater d'abord que la Sûreté du Québec surestimait les réformes en cours, réformes associées à la nouvelle direction, autant parce qu'elles étaient inachevées ou timides que parce qu'elles s'appuyaient sur l'absence d'un diagnostic approfondi. En bref, les processus de gestion à la Sûreté du Québec sont marqués par l'esprit de clocher. On fait trop rarement appel à l'expertise externe. On ne s'est pas soucié de comparer les critères et les pratiques de la Sûreté du Québec à ceux de corps de police comparables.

Cette autarcie de la gestion, attribuable en grande partie au recrutement fermé, a aussi précipité le retard de la Sûreté du Québec en matière technologique, retard qui n'est que plus apparent lorsqu'on pense à l'informatisation des enquêtes criminelles ou lorsqu'on constate que la Sûreté du Québec a du mal à concevoir un lieu propre pour la recherche et le développement.

La planification, pour sa part, se limitait à un exercice annuel irréaliste où l'on réclamait un surcroît de ressources en pleine période de compressions et où, manifestement, les objectifs n'étaient pas hiérarchisés s'ils étaient même clairement identifiés.

La Sûreté du Québec n'est pas non plus au diapason des entreprises publiques modernes lorsque l'on considère son imputabilité. En effet, bien que la vérification interne semble objective, elle demeure isolée et parcellaire car elle ne vise en une année que quelques unités et il demeure difficile de repérer les correctifs et les moyens qui sont pris pour en assurer le suivi. Par ailleurs, le gouvernement fait preuve de laxisme en ne s'assurant pas que les inspections externes de son ressort soient effectuées.

### Les enquêtes criminelles

Alors que le ministère, engagé dans une opération de rationalisation de la carte des services policiers, mettait en chantier la réforme des services spécialisés, la Sûreté du Québec, pour élaborer une position stratégique face au SPCUM et aussi pour réduire les contre-coups négatifs des échecs antérieurs, réorganisa les enquêtes criminelles en 1996 en centralisant à Montréal la majorité du personnel d'enquête. Cette concurrence avivée ne fit rien pour mousser le partenariat. Il faudrait plutôt parler de guerre des polices au moment où en l'absence d'un processus provincial de planification stratégique de lutte à la criminalité, l'analyse de l'évolution de la criminalité organisée signalait l'extension de celle-ci hors de la métropole.

Cette carence de la planification stratégique trouve sans doute sa source dans l'inexpérience relative des escouades spécialisées qui, pour certaines, ont à peine dix ans, mais aussi dans le manque de formation spécifique des gestionnaires et des enquêteurs. La Sûreté du Québec semble découvrir que le contrôle de qualité peut s'appliquer à la gestion et aux enquêtes mais elle n'a pas encore amorcé un réel processus de réingénierie des enquêtes, ce qu'elle évoque pourtant depuis des années.

La Commission considère qu'implorer le professionnalisme des membres ne saurait être suffisant pour corriger des lacunes qui sont dues au mode de recrutement basé sur l'ancienneté, à la faiblesse du seuil d'accès aux enquêtes, à la course aux promotions, à l'absence d'évaluation, à la déficience du processus de formation, au manque de vision et à un contrat de travail inadapté au monde des enquêtes criminelles.

Au niveau des renseignements criminels, la Commission note un passé conflictuel entre la Sûreté du Québec et certains corps de police importants du Québec. La validation et le partage de l'information colligée par le Service des renseignements criminels à la Sûreté du Québec font défaut. De plus, les services de police qui alimentent le Service des renseignements criminels se plaignent du fait qu'ils n'y ont pas accès convenablement. Il y a un retard important au niveau des technologies utilisées et un manque d'uniformité technologique entre les services de police. La Commission note aussi l'omission de mettre à contribution le Service des renseignements criminels dans la planification stratégique des enquêtes criminelles.

La Commission constate que la police, au Québec, a recours à l'interception de communications privées souvent que les services de police de l'Ontario. La Sûreté du Québec se situe dans la moyenne québécoise à cet égard. Ce phénomène s'explique-t-il par la particularité de la criminalité au Québec ou encore par la particularité des moyens d'enquête des policiers du Québec? Il y a lieu pour la Sûreté du Québec d'étudier ce phénomène et d'élaborer des politiques de gestion visant une plus grande protection de la vie privée et, notamment, une plus grande protection des communications privilégiées. De plus, parce que les demandes d'autorisation d'écoute électronique sont présentées ex parte, il y a lieu de procéder à des contrôles périodiques avec l'apport d'une expertise externe dans le but de vérifier la qualité des opérations d'écoute sur les plans technique, technologique et juridique.

La Commission estime que la Sûreté du Québec néglige les moyens de recueillir de l'information, autres que par l'utilisation d'informateurs et de délateurs. On constate l'absence de politique provinciale relative à une gestion po-

licière uniforme des informateurs et des délateurs. Quant aux informateurs, la Sûreté du Québec ne fait pas ce qu'il faut pour valider leurs informations ni pour respecter l'obligation de confidentialité qui lui incombe. Pour ce qui est des délateurs, on ne se donne pas la peine de produire des rapports annuels fournissant des informations utiles. Deux problèmes spécifiques subsistent: la non-représentation du délateur par avocat au moment de la signature de l'entente et l'incapacité de procurer au délateur son changement d'identité.

À l'égard des pratiques de «rencontres pour interrogatoires», la Commission constate un manquement important et particulier aux façons de faire de la Sûreté du Québec. Elle est d'avis que les enquêteurs de la Sûreté du Québec emploient de façon abusive leurs pouvoirs d'arrestation et de détention pour interroger des personnes qui ne sont pas arrêtées.

Outre l'absence de politique provinciale claire dans le domaine, la Commission est préoccupée par les difficultés que rencontrent les policiers de la Sûreté du Québec appelés à mener des enquêtes criminelles sur des policiers d'autres corps de police. Ils affrontent une loi du silence semblable à celle des milieux criminalisés organisés. Souvent, ils débutent leur enquête alors que la Sûreté du Québec ou le corps de police impliqué a déjà publiquement fait connaître ses conclusions sur les événements. La Commission constate, par ailleurs, que les citoyens enquêtés ne peuvent, dans des circonstances comparables, profiter du même traitement que celui qu'accordent les enquêteurs à des policiers enquêtés.

En matière de perquisitions, la Sûreté du Québec faisait preuve d'un manque de rigueur évident, comme par exemple dans la prise des notes et la confection des rapports. L'absence de recours possible à des ressources compétentes sur le plan juridique complique les choses. La Sûreté du Québec avait comme approche de n'accomplir au mieux que le strict minimum imposé par la loi. La Commission note les efforts récents en matière de gestion des exhibits et de formation de ses membres.

### Les enquêtes internes

La Commission a examiné en profondeur l'impact de deux réalités institutionnelles sur ses affaires internes. La première procède de la difficulté de l'organisation à prendre conscience des problèmes qui peuvent découler de la culture policière si celle-ci est mal contenue. La seconde s'inscrit dans le droit fil de ses déficiences en gestion.

Une crise des valeurs a secoué la Sûreté du Québec depuis le début de la décennie. La Commission est d'avis que c'est à compter de la crise d'Oka, et surtout des plaintes

disciplinaires et de l'enquête publique du coroner Gilbert qui en ont résulté, qu'on a vu germer au sein de la Sûreté du Québec une crise des valeurs sans précédent. Les notions de loyauté, d'intégrité et d'égalité sont mal comprises. Toute critique à l'endroit de l'organisation ou de ses pratiques faite par un membre paraît suspecte. La dénonciation d'une inconduite même criminelle est loin d'être la règle. Une solidarité malsaine, se traduisant par la loi du silence et des représailles, semble sévir dans l'organisation. Elle atteint les officiers aussi bien que les membres syndiqués.

La Sûreté du Québec semble plus soucieuse de préserver son image que de faire des enquêtes approfondies pour faire toute la lumière sur les cas d'inconduite et de déviance organisationnelle qui peuvent se développer au sein de l'organisation ou de certaines de ses unités.

Le retard de la Sûreté du Québec par rapport aux autres organismes publics et privés est également manifeste au chapitre de la gestion de la problématique de harcèlement professionnel, sexuel ou autre. La politique dont elle vient à peine de se doter est mal armée avec son processus disciplinaire comme si le harcèlement n'était pas une inconduite comme les autres et échappait à la définition de la faute disciplinaire.

La Commission a cherché à mieux comprendre les difficultés d'ordre juridique ou pratique susceptibles de mettre en péril des enquêtes internes menées par la Sûreté du Québec et d'empêcher que les sanctions que mériteraient les auteurs d'inconduites ne soient imposées ou de causer des difficultés aux enquêteurs chargés de telles enquêtes. La Commission s'est ainsi attardée aux problématiques qui ont un impact sur les enquêtes criminelles ou disciplinaires. Cependant, ce faisant, elle ne pouvait faire totalement abstraction des enquêtes déontologiques, ne serait-ce qu'en raison de l'impact que la demande d'enquête du ministre Ménard au commissaire à la déontologie policière avait eu sur l'enquête interne du comité ad hoc instituée par le directeur général Barbeau pour enquêter sur l'affaire Matticks.

La Commission a constaté que le système actuel de déontologie policière a eu pour effet de déresponsabiliser la Direction de la Sûreté du Québec. Sous le prétexte d'éviter de s'ingérer dans les enquêtes du commissaire à la déontologie ou d'y faire entrave, elle omet de s'enquérir des faits ayant pu conduire à une plainte déontologique à l'endroit d'un de ses membres et retarde ou s'abstient d'entreprendre tout processus d'enquête criminelle ou disciplinaire sur les mêmes faits. La tenue d'une enquête déontologique semble faire entrave à la tenue, en parallèle, d'une enquête interne.

La Commission, après deux ans de travaux et en dépit des correctifs que la Sûreté du Québec dit avoir apportés, tant au niveau de ses enquêtes criminelles de crimes majeurs que de ses enquêtes internes, considère que la Sûreté du Québec n'a pas l'impartialité requise, donc la crédibilité nécessaire, pour mener des enquêtes sur des crimes qui auraient pu avoir été commis par ses policiers. La Commission est à même de constater que de nombreuses enquêtes criminelles menées par la Sûreté du Québec sur des policiers de son organisation n'ont pas été conduites selon les règles de l'art, amenant tantôt des acquittements injustifiés, tantôt des accusations qui n'auraient jamais dû être portées ou des relevés provisoires inexplicables, tout autant dans les circonstances de leur imposition que de leur durée.

La Direction de la Sûreté du Québec ne soutient pas avec toute l'énergie qui s'impose sa Direction des affaires internes. Son absence de gestion stratégique l'amène à changer les structures, changement cosmétique qui masque mal l'inefficacité d'une direction qui, au demeurant, n'a pas les moyens de ses ambitions. Avec sa dotation actuelle et ses outils d'enquête et de gestion, la Direction des affaires internes est inefficace. Les délais du processus disciplinaire sont tels que les gestionnaires n'osent y déposer une plainte. Tout se règle en faisant abstraction du processus disciplinaire prévu par le gouvernement.

Par ses travaux, la Commission a pu prendre la mesure de la désuétude de l'actuel Règlement sur la déontologie et la discipline des membres de la Sûreté du Québec et de son impact éminemment nuisible au bon fonctionnement du processus disciplinaire en vigueur à la Sûreté du Québec. Ce règlement comporte tellement d'exigences d'ordre procédural et d'étapes à franchir qu'il est la source d'un délai indu, en moyenne 30 mois, pour l'aboutissement du processus disciplinaire sans compter que toutes ces exigences se présentent comme une véritable course à obstacles où l'employeur risque de trébucher dès lors que sa gestion n'est pas des plus rigoureuses, amenant ainsi des contestations judiciaires coûteuses et inutiles. Il constitue un handicap majeur à un processus d'enquêtes internes efficient et efficace tant au niveau de la détection que de l'éradication de la déviance.

Après analyse du règlement de discipline proposé par la Sûreté du Québec pour le remplacer, la Commission conclut que ce dernier ne permettrait pas une gestion efficiente du processus d'imposition d'une mesure disciplinaire. Il comporte un bon nombre de difficultés et contraintes similaires à celles que l'on retrouve dans l'actuel règlement.

La Commission estime qu'il est essentiel que le style de gestion des ressources humaines et des relations de travail de la Sûreté du Québec soit changé du tout au tout.

© Gouvernement du Québec, 1998 - Dernière mise à jour: Jeudi 28 janvier 1999, 19h57.

### Sommaire et recommandations

#### Rapport de la Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec

POUR UNE POLICE  
AU SERVICE DE L'INTÉGRITÉ  
ET DE LA JUSTICE



La Commission, après deux ans de travaux et en dépit des correctifs que la Sûreté dit avoir apportés, tant au niveau de ses enquêtes criminelles de crimes majeurs que de ses enquêtes internes, considère que la Sûreté du Québec n'a pas l'impartialité requise, donc la crédibilité nécessaire, pour mener des enquêtes sur des crimes qui auraient pu avoir été commis par ses policiers

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (messages); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisc, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (comms); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paruet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et lavoir), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gerstas, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Puroy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lalleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### RAPPORT POITRAS

SUITE DE LA PAGE 1

d'enquêter sur des trafiquants de drogue («l'affaire Matlicks»), avaient «planté» des preuves. Trois officiers de la SQ, chargés d'enquêter sur l'affaire, ont par la suite reçu des menaces de la part d'officiers supérieurs. Le rapport Poitras décrit la SQ comme caractérisée par une «déviance organisationnelle», où règne une «solidarité malsaine se caractérisant par la loi du silence». On y formule 175 recommandations (et presque autant de sous-recommandations), qui en modifieraient profondément la structure.

C'est d'ailleurs le ton sévère adopté par le rapport, et l'importance des réformes proposées, qui amène bien des experts à anticiper de véritables changements au sein de la SQ. «Je m'attendais à ce que la SQ soit guillotinée, mais là, on a sorti la tronçonneuse!», dit Me Jacques Bellemare, qui avait présidé, en 1996, le groupe de travail sur les pratiques en matière d'enquêtes criminelles dans les corps de police du Québec. «Cela prendra sans doute des années avant de changer la culture, mais il n'y a jamais de petits gains», dit-il.

La première recommandation de la commission Poitras est la création d'un Conseil de contrôle permanent de la SQ, qui aurait comme rôle de faire au directeur général et au ministre de la Sécurité publique les recommandations qu'il jugerait appropriées. Si le gouvernement donne son aval à cette recommandation, tous les plans de réorientation de la SQ devront obligatoirement passer par ce conseil. Le directeur général sera même tenu d'obtenir son avis avant d'établir les besoins de personnel civil et policier et les normes d'embauche.

La composition même du Conseil traduit la volonté de la commission Poitras de confier à des civils, plutôt qu'à des policiers, le mandat de voir au bon fonctionnement de la SQ: le Conseil comprendrait en effet sept membres, dont quatre choisis pour leur expertise en droit, en administration, en relations de travail et en sciences sociales; le cinquième serait un membre permanent de l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec (ADPPQ). Le président et le vice-président seraient désignés par l'Assemblée nationale.

Le conseil s'occuperait aussi de choisir les directeurs généraux adjoints, les postes les plus importants après celui du directeur général, Florent Gagné. Le public pourrait en outre s'adresser au conseil, et les policiers et employés civils, lui soumettre des plaintes ou des critiques en ce qui concerne les politiques, pratiques et systèmes de gestion de la SQ.

«La commission Poitras a brassé la cage par sa seule présence», ajoute le criminologue André Normandeau. «On a fait des brèches importantes dans la fameuse "loi du silence"». Certaines directives, comme la mise sur pied d'un Comité directeur des enquêtes criminelles où siègeraient entre autres des membres d'autres corps de police, dont le SP-CUM et la GRC, reflètent d'ailleurs ce qui s'était fait ailleurs. «Les corps de police ontariens ont des structures semblables, ce n'est pas la fin du monde», souligne André Normandeau. Sur d'autres aspects, tels l'embauche d'officiers à l'extérieur des rangs de la SQ, la force de police avait déjà, ajouté-il, commencé à mettre en place des initiatives.

Un autre criminologue, Jean-Paul Brodeur, lui aussi de l'Université de Montréal, se montre toutefois moins optimiste. «Le pouvoir policier, c'est d'abord le pouvoir syndical, souligne-t-il. Et la réalité du syndicat, c'est le "stonewalling", l'obstruction. Il n'ont rien fait pour faciliter le travail de la commission Poitras, et ils ont déjà ressorti la langue de bois». L'ampleur même du rapport est, selon lui, un inconvénient.

«Le rapport ne sera sans doute pas tablé, mais il risque d'être fortement édulcoré», dit-il. Dans les faits, il y a plus de 300 recommandations, que l'on pourra difficilement toutes appliquer. On a fourni une occasion en or à tous les acteurs de s'engager dans un processus dilatoire. D'autre part, aux gouvernements, ces temps-ci, on tend beaucoup plus à gérer les crises, de façon cosmétique, qu'à faire des réformes en profondeur comme celles recommandées ici... »



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

### LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledavoir.com](http://www.ledavoir.com)

#### Comment nous joindre?

##### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledavoir.com](mailto:redaction@ledavoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3351

##### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### URGENCES

SUITE DE LA PAGE

souffrant de troubles psychiatriques. La période de janvier à mars est toujours critique dans les salles d'urgences en raison de l'insécurité et de l'anxiété des personnes âgées, notamment, qui éprouvent des problèmes respiratoires ou cardiaques. De telles personnes en perte d'autonomie pourraient être rapidement réorientées vers des lits en centre d'accueil, «quitté à acheter des lits» dans des centres d'accueil privés, ajoute Mme Marois.

L'autre type de clientèle que la ministre vise est composée des personnes souffrant de troubles psychiatriques. La solution privilégiée sera ici aussi de faire appel à des ressources alternatives pour désengorger les salles d'urgences. Mais d'autres mesures seront aussi envisagées. À l'hôpital Notre-Dame, souligne la ministre, des infirmières cliniciennes se sont récemment ajoutées au personnel existant.

Pour sa part, le premier ministre Bouchard confirme que le gouvernement fera «l'impossible pour mettre en place les mesures qui seront requises».

Mais, ajoute-t-il, «le problème des urgences, c'est mondial. Partout c'est un problème considérable avec des hauts et des bas, des points. Il est historique que janvier et février soient des moments où le problème soit plus aigu. Mais nous pensons qu'au-delà de ça il y a des solutions structurelles».

La ministre Marois a fait remarquer hier que des progrès «remarquables» ont été enregistrés depuis le début des années 1990. Le nombre de personnes qui attendent plus de 48 heures dans une salle d'urgences est passé de 60 000 à 8000.

Toutefois, les années se suivent et se ressemblent dans les salles d'urgences des hôpitaux. Et si le ministre n'est plus le même, les solutions mises de l'avant pour résoudre l'engorgement des urgences sont à peu près les mêmes. Un an après un plan d'action supervisé par le ministre

Jean Rochon et visant une «solution permanente», Mme Marois injecte sensiblement les mêmes sommes que l'an dernier en utilisant aussi le recours aux ressources alternatives, notamment les centres d'accueil. La ministre n'a toutefois pas précisé hier le nombre de nouveaux lits qui pourraient servir à désengorger les urgences d'hôpitaux dans des centres d'accueil notamment.

L'an dernier, une dizaine de jours après l'intervention de Québec à la mi-février, plusieurs des lits promis étaient restés vides faute de personnel. Et il y a deux ans, toujours quand les urgences débordent au mois de janvier, un groupe de travail avait indiqué que les urgences bondées résultaient d'un manque d'organisation au sein des hôpitaux où l'on ne trouvait pas «de volonté ferme de résoudre le problème».

Cette année, la ministre Marois semble vouloir éviter à tout prix l'affrontement avec les institutions de santé et les médecins, les faisant participer à part entière à la recherche de solutions. Elle veut également étudier le cas des urgences qui connaissent davantage de succès face à l'engorgement pour tenter d'exporter ailleurs ces modèles d'organisation.

Les pistes de solution étudiées devraient réussir à reconforter les professionnels de la santé, dont ceux qui menaçaient de débrayer hier en raison de la crise des urgences. Le désengorgement, croit Mme Marois, devrait notamment avoir des répercussions positives sur les salles d'opération et les autres services hospitaliers.

«Bien sûr, je peux comprendre qu'il y ait un peu d'impatience. Il faut être dans une urgence pour voir comment la pression est grande, comment le malade qui appelle, pour qui la situation est inquiétante, et le médecin qui essaie de faire au mieux.»

Elle dit comprendre que le problème existe depuis près de 20 ans. C'est pourquoi, indique-t-elle, il ne doit pas y avoir que des «solutions de court terme pour dénouer la crise».

Mme Marois a demandé aux fonctionnaires du ministè-

re de négocier avec les médecins omnipraticiens une entente globale et structurelle sur les urgences et non ponctuelle. Elle veut que les solutions trouvées puissent «s'appliquer à l'ensemble des professionnels et des médecins qui aurent à l'urgence». Les négociations porteront aussi sur les conditions de travail, les conditions de pratique, l'organisation des services, la reconnaissance des difficultés connues par les urgences et la rémunération des médecins, en essayant de ne pas faire de jaloux.

«Est-ce que c'est plus d'argent ou une rémunération différente? C'est ce que je demande que l'on regarde, a expliqué la ministre Marois. Il y a des ententes qui ont été faites à la pièce, mais elles ont toujours un effet pervers. On règle un problème à un endroit et on en crée ailleurs.»

Ce qui préoccupe Mme Marois, c'est la lourdeur de la clientèle se présentant maintenant aux urgences.

«Partout, on nous dit que la réforme a fait en sorte que des gens qui, autrement, restaient plus longtemps à l'hôpital et voyaient leur anxiété se calmer, retournaient chez eux et revenaient moins rapidement consulter à l'urgence. Cela se produit plus souvent.»

Le vieillissement de la population, la toxicomanie et le suicide sont aussi des phénomènes qui amènent de plus en plus de gens vers les urgences.

«Il faut qu'on ait une analyse un petit peu plus fine pour essayer de trouver comment l'année prochaine, à la même période, on ait des solutions qui s'appliquent.»

La nouvelle ministre de la Santé et des Services sociaux s'est excusée hier de son silence des derniers jours à l'avant-scène politique au moment où les hôpitaux sont débordés. Elle a consacré son temps à la préparation d'un plan d'action qui nécessitait du temps afin de faire le point sur l'ensemble des problèmes. Elle pense qu'il est normal de vouloir «s'approprier» les dossiers en profondeur.

Autres informations, page A 5

### SAISON À l'école Simonne-Monet, on aime l'hiver

SUITE DE LA PAGE 1

la directrice ne veut pas qu'on les lance sur les amis... »

Si ceux qui maugréent contre l'hiver ne se gênent pas pour le faire savoir à la terre entière, ils sont beaucoup plus rares à le louer. C'est à se demander si la majorité des Québécois ne préféreraient pas abolir l'hiver s'il était possible de changer le cours des saisons! Pourtant, ceux-ci tirent une certaine fierté de survivre à quatre mois de vents glacés et de bourrasques de neige. Quand les Torontois ont dû demander l'aide de l'armée pour venir à bout d'une tempête de neige, il s'est trouvé plus d'un Québécois pour se bidonner devant leurs déboires et à bomber le torse avant de sortir dans la tourmente... «Pfff! Une trentaine de centimètres de neige, y a rien là!»

Mais l'hiver est bien là et, à moins d'espérer un réchauffement accéléré de la planète, il est là pour de bon. Aussi bien s'y faire et en profiter. Caroline Guay, elle, enrage quand elle entend les gens se plaindre de la neige et du froid. «Je trouve ça un peu désolant d'entendre le discours de l'anthropologue Bernard Arcand parce qu'il a l'air de dire qu'il y a seulement deux mois intéressants au Québec. Voyons! Les saisons, c'est extraordinaire! Ce qui rend l'hiver difficile, c'est la voiture. Moi, depuis que j'utilise les transports en commun, je n'ai plus de problèmes avec l'hiver!»

Réunis autour d'une table, les huit membres du conseil scolaire — Ngoc Ba, Steven, Abigail, Carlo, Francis, Emmy et Paul, sans oublier le président John Ross Castro — discutent ferme au sujet de l'hiver. Globalement, ils aiment la saison, mais pas plus que l'été et surtout pas au point de transférer les deux mois de vacances l'été en hiver, comme le propose Bernard Arcand. «Mais on pourrait mettre un mois de vacances en hiver et un autre en été», suggère Steven Nguyen.

Promesse électorale oblige, les élus du conseil scolaire se sont mis à la pelle et au tuyau d'arrosage pour aménager une patinoire dans la cour d'école avec le prof d'éducation physique, Luc Moquin. Malgré le fait qu'il ait beaucoup neige et beaucoup plu ces dernières semaines (une patinoire, c'est beaucoup de travail d'entretien, soupirent quelques-uns), le bonheur des petits et grands qui ont patiné «sur la bottine» ou chaussés de patins achetés par l'école valait bien les heures supplémentaires à poncer la surface.

Dans ce quartier cruellement dépourvu de parcs et d'installations sportives, la patinoire de l'école Simonne-Monet est souvent la seule occasion pour les élèves d'apprendre les rudiments du patin. «Nous emmenons aussi les



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

enfants au mont Royal chaque hiver; il y a toujours des enfants qui n'ont jamais glissé», raconte Caroline Guay. Il revient à l'école d'initier les enfants à l'hiver.

Et c'est aussi le rôle de l'école d'habiller convenablement ses élèves? Caroline Guay soupire. «Ça fait partie de notre responsabilité élargie, dit-elle. Ça serait plutôt de l'irresponsabilité de la part de l'école de l'ignorer et ce n'est pas compliqué de répondre au besoin.»

#### La b c de l'hiver

L'apprentissage de l'hiver n'est pas inné. Pour les nouveaux arrivants, les organismes d'accueil distribuent trucs et bons conseils pour passer la saison froide sans engelures et sans se ruiner.

D'abord, évidemment, l'habillement. «On leur montre quels sont les tissus les plus chauds, comment les utiliser», explique Jenny Garzon de l'Accueil Saint-Léonard. «On leur dit qu'il faut se couvrir les oreilles et s'habiller tout de même légèrement», ajoute Azzedine Achour, directeur du Carre-

four d'aide aux nouveaux arrivants. Les Africains croient souvent qu'il faut s'habiller de manière lourde, on leur explique comment faire autrement.»

Chaque début d'hiver, Caroline Guay et ses enseignants font une razzia dans les bazars et les magasins à rabais pour dénicher bottes, habits de neige, mitaines, tuques et foulards pour habiller la ribambelle d'élèves. «On voit des enfants qui ne sont pas vêtus convenablement pour l'hiver, qui portent de petits gants qui s'étirent et qu'on vend deux pour un dollar», raconte Caroline Guay. Les parents non plus ne sont pas préparés. Aujourd'hui, j'ai une petite fille qui est venue me demander une deuxième paire de bottes pour sa mère.»

Il y a ceux qui ont froid et il y a ceux qui ont chaud. Les immigrants, explique Jenny Garzon, ont souvent peur de la maladie, alors ils habitent les enfants trop chaudement. «On leur montre comment les protéger mais sans les étouffer! Il y en a qui mettent le foulard tellement serré que l'enfant pleure.»

Ce qui amène Jenny Garzon à mentionner à ses protégés de résister à la tentation de monter le thermostat à 25 °C... «Ils ne savent pas que la température normale est de 20 °C et qu'on doit la baisser la nuit. Et un humidificateur, ça n'existe pas dans les pays chauds, alors les gens saignent du nez à cause de la sécheresse. On ils ouvrent les fenêtres pour aérer, mais oublient que la facture d'Hydro-Québec va monter!»

«C'est toute une nouveauté, la température... » Jenny Garzon se souvient d'une femme qui, voyant le soleil reparaître, était sorti sans chapeau, sans gants. «Elle pensait qu'il faisait chaud! Elle est revenue les oreilles toutes rouges... » Jenny Garzon, elle, est arrivée au Québec en plein hiver, un choc pour elle qui avait toujours vécu au Nicaragua, «où il fait entre 30 °C et 32 °C le jour et 28 °C la nuit». «Je me disais que je ne pourrais pas m'habituer au froid, mais je me suis rendue compte que les Québécois aussi se plaignaient!»

De sa voix chantante, elle raconte combien elle aime la neige qui tombe et les arbres givrés. Azzedine Achour, Algérien d'origine, préfère même janvier à juillet. «C'est curieux mais c'est comme ça. J'ai horreur de l'été, je n'aime pas l'humidité et la chaleur, j'en ai eu ma claque!» Jenny Garzon promet qu'elle ira voir les sculptures de glace au Jardin botanique mais laissera les sports d'hiver à ses adolescents.

Ah, les adolescents... «Est-ce que les adolescents aiment sentir le froid?», se demande-t-elle en racontant que son fils ouvre son blouson pour montrer sa chemise. Caroline Guay et Luc Moquin se posent aussi la question. «Ils refusent de mettre une tuque pour ne pas se décoiffer! Mais ça, les Québécois de souche aussi le font... »

### GAULOIS «Il faut couler le Titanic!», se lançaient les comédiens

SUITE DE LA PAGE 1

d'émissions de radio et de télévision va s'abattre sur la France comme une horde de Gaulois sur le camp retranché de Petibonum.

«Il faut couler le Titanic!», se lançaient à la blague les comédiens pendant les 24 semaines de tournage. Avec un investissement de 275 millions de francs (75 millions de dollars), le producteur Claude Berri rêve secrètement de dépasser Titanic, qui a fait 20 millions d'entrées en France, record absolu suivi par Les Visiteurs (18 millions) et La Grande Vadrouille (16 millions). Après tout, les albums traduits en 60 langues se sont vendus dans le monde à 250 millions d'exemplaires (dont 90 millions en France). À la blague, quelques-uns ont déjà baptisé le film «Titanix».

De façon plus réaliste, on parle plutôt de 10 millions d'entrées dans les couloirs de Renn Production, ce qui serait déjà un succès. Ce n'est pas un hasard si le long métrage sort juste avant les vacances scolaires de février. «Le film a l'avantage de pouvoir s'adresser aussi bien à un public d'enfants que d'adultes», dit Pierre Billard (L'Histoire d'un film, Plon), qui a suivi le tournage depuis ses débuts. «Mais le pari n'est pas gagné d'avance.»

En fait, le milieu cinématographique français mise sur cette superproduction française, une des rares vraiment de taille hollywoodienne, pour regagner une partie de la place perdue auprès des cinéphiles. Depuis 20 ans la part des films français n'a cessé de diminuer dans les salles, passant de 50 % (il y a 20 ans) à 26 % (l'an dernier).

C'est pourquoi on n'a lésiné sur rien. Ce que soit les vedettes (Gérard Depardieu, Christian Clavier, Michel Galabru, Roberto Benigni, etc.), les 400 figurants en France et en Allemagne (ils deviennent 2000 grâce aux trucages), les effets spéciaux (200 plans sur 1500) ou la reconstitution de l'échelle d'un véritable village gaulois dans les immenses studios de la Ferté-Alais (les plus grands d'Europe). Seul Le Cinquième Élément, de Luc Besson, a coûté plus cher. Mais il a été tourné en anglais.

#### 30 ans plus tard

Il aura tout de même fallu attendre 30 ans avant qu'Astérix soit adapté à l'écran. Le premier à y penser avait été Claude Lelouch, qui caressait le projet de trouver dans la rue des sosies des célèbres héros. Mais les personnages

d'Uderzo, grand admirateur de Walt Disney, n'étaient semble-t-il pas destinés à devenir des vedettes du «nouveau cinéma».

Le producteur américain Hannah Barbera s'est par la suite intéressé au sujet. Uderzo prétend qu'on lui a soumis des scénarios «épouvantables». Louis de Funès avait voulu interpréter Astérix, mais il refusait de porter la moustache. Il faudra attendre 1994 pour que Claude Berri (Germinal, Manon des sources) se manifeste. Le patron de Renn Production a d'abord envisagé de confier le scénario à Jean-Marie Poiré (Les Visiteurs) avant d'arrêter son choix sur un spécialiste du comique français, Claude Zidi (Les Ripoux). Daniel Auteuil fut approché pour jouer Astérix, avant Christian Clavier. La seule constante de cette production aura donc été Gérard Depardieu dans le rôle d'Obélix. Peut-on imaginer quelqu'un d'autre dans les braies bleues et blanches du porteur de menhirs?

Les 30 ans d'attente n'ont peut-être pas été un mal, dit Pierre Billard. «Les effets spéciaux d'aujourd'hui permettent de faire voler les Romains à une vitesse hallucinante, au point qu'il a même fallu ralentir le rythme.» Claude Zidi a imaginé un scénario inédit rassemblant presque tous les personnages de la bande dessinée. Quelques nouveaux noms ont été inventés pour le film: Mathisalis (arrière-grand-père d'Ageacaonix, âgé de plus de 200 ans), Anorexix (évidemment maigre) et Alambix (porté comme par hasard sur la cervoise).

#### Un défi énorme

«C'est un défi énorme que de traduire sur pellicule l'imaginaire et l'humour de la bande dessinée», dit Pierre Billard. Les dessins animés n'y étaient jamais véritablement parvenus. Les passionnés y cherchent en vain l'humour décapant et la critique sociale qui caractérisaient les textes de Goscinny. Astérix, premier héros de bande dessinée s'adressant aussi bien aux adultes qu'aux enfants, était devenu un simple personnage de conte à l'exemple des Schtroumpfs.

Claude Zidi a lui aussi fait le pari de mettre de côté l'ironie grinçante que distillent les albums. Les textes ont beau avoir été revus par le bébésiste Gérard Lauzier, les fans ne retrouveront pas la caricature de la France des années 60 qui les passionnait (des HLM à la publicité). Pas plus que les savoureuses allusions à l'actualité et

au monde du spectacle (Sean Connery en Zérozéroix et Jean Gabin en Ponce Pénates). On a misé sur une vision plus naïve et poétique de l'univers gaulois. Uderzo parle d'un «véritable péplum».

Les rares chanceux qui ont pu assister aux projections de presse — réservées exclusivement à la presse gauloise! — ont plutôt trouvé ça rigolo. «Astérix et Obélix contre César est un film français drôle», écrit simplement L'Express. Pour d'autres, l'intérêt du film réside dans ses effets spéciaux et sa distribution.

#### Le mythe d'Astérix

Est-ce à cause du film? Voilà le petit fût d'Astérix soudain élevé au rang de mythe fondateur. Et pas seulement par la presse à polins ou les responsables de la publicité. Mais par des gens tout ce qu'il y a de plus sérieux.

«On peut dire qu'Astérix est devenu un mythe. Pas un mythe religieux, mais un mythe dans l'acceptation générale du terme. Ce qui séduit chez lui, c'est le petit qui triomphe du grand, David contre Goliath», dit Henriette Touillier-Feyrabend, responsable du très sérieux colloque d'ethnologie tenu l'an dernier et intitulé «Astérix, un mythe et ses figures».

«L'invention des Gaulois» remonterait, selon les experts, au XVIII<sup>e</sup> siècle et fut reprise par la révolution française et l'historien Michelet. Depuis ces temps, on se plaît à imaginer une France mythique descendant d'une Gaule tout aussi imaginaire, peuplée de combattants valeureux. Le mythe nationaliste de Vercingétorix fut particulièrement vivace sous la III<sup>e</sup> République.

Le lancement d'Astérix et Obélix contre César ressemble aussi par certains de ses accents à un corico national. «Que le film soit bon ou pas n'importe guère», écrit Georges-Marc Benamou dans L'Événement. Ce qui compte, c'est le «syndrome Astérix»: il y aura un événement Astérix parce que l'époque le veut.» Et le magazine d'élever le petit teigneux au rang des «mythes fondateurs», comme Jeanne d'Arc et le général de Gaulle.

L'intérêt du mythe, c'est qu'il en a pour tous les goûts. Pour la droite, qui voit la France comme un village retranché qui a peur des États-Unis et du bogue de l'an 2000. Et pour la gauche, qui rêve d'un Gaulois qui défend les faibles contre les forts et conquiert le monde. Ou à défaut... les salles de cinéma.